

N° de référence : P-ZW-KF0-017
Opération d'investissement souveraine

Langue : Français
Original : Anglais

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**RAPPORT D'ÉVALUATION
PROJET D'INTENSIFICATION DU DIALOGUE SUR L'APUREMENT
DES ARRIÉRÉS DU ZIMBABWE (ZACDEP)**

REPUBLIQUE DU ZIMBABWE
3 MILLIONS D'UC

Vice-président	Kevin Chika URAMA, ECVF
Directeur général	Kennedy MBEKEANI, RDGS
Directeur général adjoint	Moono MUPOTOLA, RDGS
Directeurs sectoriels	Abdoulaye COULIBALY, ECGF
	Yero BALDEH, RDTS
Chef de division sectoriel	Kalayu GEBRE-SELASSIE, ECGF.2
Chef de bureau pays	Eyerusalem FASIKA, COZW
Chef d'équipe	Fenwick KAMANGA, chargé de gouvernance principal, ECGF
Équipe	Moslem ALAMIR, chargé de gouvernance principal, ECGF
	Kelvin BANDA, économiste pays principal, COZW
	Belinda CHESIRE, chargée de programme pays principale, RDGS
	Marcel MAGLO, chargé de développement des capacités institutionnelles principal, RDTS
	Njeri KINYOHO, chargée d'organisations de la société civile principale, AHGC.2/RDGS
	Anne MUKUDI, chargée de genre principale, AHGC.1
	Patricia MAKWEBO, chargée de gestion financière supérieure, SNFI.2/RDGS
	Mei LEE, consultante en passation des marchés, RDGS.3/SNFI.3
	Benjamin WAMAMBE, conseiller juridique en chef, PGCL.1/RDGS
	Bruno A. NHANCALE, chargé de sauvegardes environnementales et de conformité supérieur, SNSC/RDGS.4
	Constant Labintan ADENIYI, consultant en changement climatique, PECG.2
	Sarah FAHN, chargée de décaissements principale, FIFC.3
Pairs évaluateurs	1. Ibrahim Ansu BANGURA, chargé de gouvernance principal, ECGF.1 2. Rejoice Rumbidzai MUSAKARUKA, chargée de fragilité et de résilience supérieure, RDTS/RDGS 3. Bothwell NYAJENA, économiste pays supérieur, ECCE.2/RDGE 4. Lacina BALMA, économiste de recherche principal, ECMR.1

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



ZIMBABWE

PROJET D'INTENSIFICATION DU DIALOGUE SUR L'APUREMENT DES ARRIERES DU ZIMBABWE (ZACDEP)

RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET

DEPARTEMENTS RDGS/ECGF/RDTS

Avril 2026

Document traduit

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Taux de change effectif au 31 juillet 2025

Unité monétaire	Équivalent
1 UC	1,35491 USD
1 UC	1,18374 EUR

ANNÉE BUDGÉTAIRE

1 janvier – 31 décembre

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
ACDRS	Stratégie d’apurement des arriérés, d’allègement et de restructuration de la dette
ASD	Analyse de soutenabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
BMD	Banques multilatérales de développement
CGP	Cellule de gestion du programme/projet
CRFA	Évaluation de la résilience et de la fragilité du pays
CSS	Système de sauvegarde contre les conséquences du changement climatique
CTP	Comité technique du projet
DCPDF	Forum de dialogue sur les politiques de coopération au développement
DCPDF-M	Forum de dialogue sur les politiques de coopération au développement (plus les chefs de mission)
DP	Partenaire de développement
DSP	Document de stratégie pays
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions du pays
FAD	Fonds africain de développement
FAT	Facilité d’appui à la transition
FMI	Fonds monétaire international
FP	Fiche pays
GFP	Gestion des finances publiques
GOZ	Gouvernement du Zimbabwe
IDA	Association internationale de développement
IFI	Institutions financières internationales
IPC	Indice de perception de la corruption
ISSERD	Appui institutionnel aux réformes et à la prestation de services des entreprises publiques
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
MDA	Ministères, départements et agences
MEFMI	Institut de gestion macroéconomique et financière de l’Afrique de l’Est et australe
MoFEDIP	Ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements
MTDS	Stratégie de dette à moyen terme
NDS	Stratégie nationale de développement
NOCES	Note de conformité environnementale et sociale
OAG	Bureau de l’Auditeur général
OSC	Organisation de la société civile
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POZ	Parlement du Zimbabwe
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRAZ	Autorité de régulation des marchés publics du Zimbabwe
PSC	Comité de pilotage du projet
RAP	Rapport d’achèvement du projet
REP	Rapport d’évaluation du projet
SACAGE	Soutien à l’apurement des arriérés et au renforcement de la gouvernance
SEGA	Stratégie de la gouvernance économique en Afrique
SITA	Renforcement des institutions chargées de la transparence et de la responsabilité
SMP	Programme de référence
SOE	Enterprise publique
SSI	Système de sauvegardes intégré
TAEP	Projet d’amélioration de la fiscalité et de la responsabilité
UC	Unité de compte
UCT	Tranche de crédit supérieure
USD	Dollar des États-Unis
ZACC	Commission anti-corruption du Zimbabwe
ZACDEP	Projet de renforcement du dialogue sur l’apurement des arriérés du Zimbabwe
ZPDMO	Bureau de gestion de la dette publique du Zimbabwe

NOTE D'INFORMATION SUR LE PROJET

INFORMATIONS SUR LE CLIENT

Nom du projet	Projet d'intensification du dialogue sur l'apurement des arriérés du Zimbabwe (ZACDEP)
Secteur	Multisecteur / gouvernance
Bénéficiaire du don	Zimbabwe
Instrument du projet	Don du pilier III de la Facilité d'appui à la transition (FAT)
Organisme d'exécution	Ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements

CONTEXTE NATIONAL ET STRATÉGIQUE

Période du document de stratégie pays	Note pays [2024-2026]
Priorités du document de stratégie pays soutenues par le projet	Domaine prioritaire 1 : renforcement de la gouvernance et de la responsabilité
Programme gouvernemental (DSRP, PND ou équivalent)	Stratégie nationale de développement (NDS, 2021-2025 / 2026-2030)
Classification du projet	Améliorer la qualité de vie
	ODD 10 et 16 sur la gouvernance ; ODD 8, 10 et 17 sur la croissance économique et la stabilité
	Gouvernance axée sur l'apurement des arriérés, la gestion de la dette et la lutte contre la corruption
Évaluation des politiques et des institutions du pays	2,9 (2023)
Projets à risque dans le portefeuille pays	16,7 %

CATÉGORISATION DU PROJET

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	Catégorie 3 [validée le 29 août 2025]
Le projet entraîne-t-il une réinstallation involontaire ?	Non
Catégorisation des sauvegardes climatiques	Catégorie 3 : aucune exposition aux risques physiques liés au climat et aucune contribution aux émissions de gaz à effet de serre selon le Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque. Le projet est considéré comme un investissement direct qui n'a pas d'impact significatif (positif ou négatif) sur le changement climatique et qui permettra des investissements climatiques dans les domaines prioritaires de l'adaptation et de l'atténuation. Il est entièrement aligné sur Paris.
Évaluation du prisme de fragilité	Oui
Catégorisation du système de marqueurs de genre	Catégorie 3

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD/ DE LA BAD

Taux d'intérêt	S.o.		
Commission de service	S.o.		
Commission d'engagement	S.o.		
Durée	S.o.		
Période de grâce	S.o.		
Source	Montant (en millions)		Instrument de financement
	UC	[Autre devise]	
Facilité d'appui à la transition	3 000 000		Don du pilier III de la FAT
Contribution de contrepartie de l'État *	352 000		En nature
Coût total du projet	3 352 000		

* Les fonds de contrepartie seront fournis « en nature » sous forme d'espaces de bureau, de personnel de sécurité et de services, selon les besoins.

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES DU PROJET

Objectif de développement du projet	Intensifier le dialogue et dégager un consensus sur les conditions préalables à la mise en œuvre d'une feuille de route pour le financement et l'apurement des arriérés du Zimbabwe.
Composantes du projet	Composante I : Intensification du dialogue sur l'apurement des arriérés et le règlement de la dette (1,357 million d'UC).
	Composante II : Renforcement des capacités en matière de gestion de la dette, d'apurement des arriérés, de régime foncier et de gouvernance (1,278 million d'UC).
	Composante III : Gestion du projet (0,365 million d'UC).

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET JUSQU'À L'APPROBATION DU CONSEIL

Approbation de la NCP	S.o.
Mission d'évaluation	Du 14 au 25 juillet 2025
Présentation au Conseil	29 avril 2026
Entrée en vigueur	29 mai 2026
Période d'exécution du projet	Du 1 ^{er} juin 2026 au 31 mai 2029
Revue à mi-parcours	Mai 2027
Clôture du projet	30 septembre 2029

TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE STRATÉGIQUE	1
A.	CONTEXTE, STRATEGIE ET OBJECTIFS DU PAYS	1
B.	CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL	2
C.	JUSTIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA BANQUE	5
D.	COORDINATION ENTRE PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT	6
2.	DESCRIPTION DU PROJET	7
A.	OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	7
B.	THEORIE DU CHANGEMENT	8
C.	COMPOSANTES DU PROJET	8
D.	COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET	11
E.	ZONE CIBLE, BENEFICIAIRES ET AUTRES PARTIES PRENANTES DU PROJET	12
F.	EXPERIENCE ET ENSEIGNEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA CONCEPTION	13
3.	FAISABILITÉ DU PROJET	14
A.	ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE	14
B.	SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	14
C.	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CROISSANCE VERTE	15
D.	AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES	16
4.	MISE EN ŒUVRE.....	18
E.	DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	18
F.	GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES.....	19
G.	GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENT ET AUDIT	20
H.	SUIVI ET EVALUATION.....	20
I.	GOVERNANCE	21
J.	DURABILITE	21
K.	GESTION DES RISQUES	21
L.	DEVELOPPEMENT DU SAVOIR.....	22
5.	INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES	22
A.	INSTRUMENT JURIDIQUE.....	22
B.	CONDITIONS LIEES A L'INTERVENTION DU FONDS.....	22
C.	MECANISME INDEPENDANT DE RECOURS DE LA BANQUE.....	23
6.	RECOMMANDATION	23
7.	CADRE DE RÉSULTATS.....	24
	ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS AU TITRE DU PROJET SACAGE ET DE LA PLATE-FORME DE DIALOGUE STRUCTURÉ.....	I
	ANNEXE 2 : RÉSUMÉ DE LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT DU ZIMBABWE POUR LE PROCESSUS D'APUREMENT DES ARRIÉRÉS ET DE RÈGLEMENT DE LA DETTE.....	V
	ANNEXE III : NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES).....	VII

1. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs du pays

1.1 Le Zimbabwe est généralement un pays stable, sûr et pacifique. Conformément à sa constitution, le pays a tenu en août 2023 des élections présidentielles, parlementaires et locales qui se sont déroulées dans un climat apaisé. Les prochaines élections devraient avoir lieu en 2028, conformément à la constitution du pays.

1.2 **Raffermir la stabilité macroéconomique, stimuler la croissance, améliorer la gouvernance et intensifier l'engagement international sont les principales priorités de la deuxième Stratégie nationale de développement (NDS 2, 2026-2030) du Zimbabwe**, qui cherche à consolider les acquis de la NDS 1 (2021-2025) et accélérer le processus de transformation afin de concrétiser la Vision 2030 d'une société prospère et autonome à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les domaines prioritaires nationaux qui chevauchent tous les secteurs de l'économie sont résumés à l'encadré 1. La

Encadré 1: Domaines prioritaires de la NDS 2

- Stabilité macroéconomique et approfondissement du secteur financier
- Croissance économique inclusive et transformation structurelle
- Développement des infrastructures et logement
- Sécurité alimentaire, climat et environnement
- Science, technologie, innovation, numérisation et développement du capital humain
- Création d'emplois, développement des jeunes, industrie créative et culture
- Développement régional et industrie grâce à la déconcentration et à la décentralisation
- Développement social, genre et protection sociale
- Création d'une image, relations internationales et commerce
- Bonne gouvernance, renforcement des institutions, paix et sécurité

NDS reconnaît que si tous les Zimbabwéens doivent profiter des bienfaits de la croissance, celle-ci doit être inclusive. Il est dès lors nécessaire d'approfondir l'engagement national en faveur des principes de bonne gouvernance énoncés dans la Vision 2030. Dans le cadre des domaines prioritaires de la croissance économique, de la stabilité et de la gouvernance, le gouvernement entend régler ses arriérés de dette et améliorer la prestation des services publics, grâce notamment à la réforme des entreprises publiques, à l'amélioration de la transparence et de la redevabilité, et à la lutte contre la corruption. Ces priorités prennent en compte la Vision 2030 du pays, les objectifs de développement durable (ODD) et le Plan stratégique indicatif de développement régional (2020-2030) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

1.3 **Le Projet de renforcement du dialogue sur l'apurement des arriérés du Zimbabwe (ZACDEP) concorde avec les priorités du gouvernement en matière de croissance et de stabilité économiques, de gouvernance et de réformes foncières.** Il va dans le sens de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'apurement des arriérés et le règlement de la dette (ACDR) du Zimbabwe, de la Stratégie de réforme de la gestion des finances publiques (2021-2025), qui devrait être suivie par une nouvelle stratégie en 2026, et de la loi sur la gestion de la dette publique (chapitre 22/21), qui met l'accent sur la gestion prudente de la dette et la réduction de l'accumulation excessive de la dette publique en réglant les arriérés de la dette publique et en limitant les emprunts grâce au réengagement avec les créanciers.

1.4 **En ce qui concerne la Banque, le projet cadre avec le domaine prioritaire 1 de la Fiche pays 2024-2026 du Zimbabwe.** Celle-ci a pour principal objectif de remédier à la fragilité, de renforcer la résilience et de soutenir la transition du pays vers une productivité accrue. La fiche pays s'articule autour de deux axes : *domaine prioritaire 1 – renforcement de la gouvernance et de la responsabilité ; et domaine prioritaire 2 – renforcement des*

investissements du secteur privé pour une croissance inclusive. Elle est aussi en phase avec les domaines prioritaires de la Stratégie de la Banque pour la gouvernance économique en Afrique (SEGA 2021-2025), à savoir la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette et la transparence au titre du pilier 1 – *efficacité du secteur public aux niveaux national et infranational* et la lutte contre la corruption et transparence au titre du pilier 3 – *gouvernance inclusive et responsabilité*. Le projet est conforme à la priorité n° 1 – renforcer les capacités institutionnelles – de la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026), qui souligne que le développement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de la dette est essentiel pour accroître la résilience et fournit des orientations fondamentales pour l’objectif global de ce projet.

1.5 Le projet ZACDEP s’aligne également sur le pilier II du document-cadre opérationnel stratégique du Fonds africain de développement (FAD-16) concernant la gouvernance, le développement des capacités et la gestion durable de la dette. Il soutiendra le dialogue visant à l’apurement des arriérés, ce qui est essentiel pour la stabilité macroéconomique du pays. Le projet appuiera également la mise en œuvre de la Politique de l’institution relative à l’emprunt durable de 2022 (Sustainable Borrowing Policy – SBP), notamment en matière de viabilité budgétaire, de transparence de la dette et de gestion de la dette. Il coïncide avec : i) la Stratégie décennale (2024-2033) du Groupe de la Banque, dont les priorités opérationnelles s’inscrivent dans l’un des *High 5* – Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique – ainsi que dans les quatre points cardinaux, grâce aux efforts visant à débloquer l’accès du Zimbabwe aux capitaux et aux financements nécessaires à l’amélioration du bien-être et au développement des infrastructures ; ii) la Stratégie du Groupe de la Banque en matière de genre (2021-2025) dans son pilier 2, qui consiste à accélérer l’employabilité et la création d’emplois pour les femmes grâce à l’amélioration des compétences ; iii) le Plan d’action sur le changement climatique et la croissance verte (2021-2025) dans son pilier 4 visant à instaurer un environnement favorable grâce au renforcement des capacités des institutions et des PMR ; ; et iv) la Stratégie Emplois pour la Jeunesse en Afrique (JfYA) (2016-2025). Ces stratégies et politiques considèrent la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette, la transparence et la lutte contre la corruption comme des éléments essentiels à la croissance inclusive et à la réduction de la pauvreté. Avec une population jeune et en croissance, le besoin d’emplois décents et d’opportunités économiques est extrêmement important pour freiner la migration irrégulière, la fuite des cerveaux, la désillusion et la violence potentielle, d’où la nécessité d’améliorer les opportunités économiques nécessaires à un environnement privé dynamique. Conformément au principe fondamental des ODD 2030 « Ne laisser personne de côté », le ZACDEP soutiendra le Gouvernement à collaborer avec la société civile, le secteur privé et les institutions spécialisées afin d’accroître sa capacité à identifier des opportunités de promotion de la résilience et de stabiliser l’économie.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

1.6 Évolution économique : l’économie du Zimbabwe reste marquée par une certaine stabilité macroéconomique, malgré la persistance des chocs intérieurs et mondiaux. La croissance économique a ralenti à 1,7 % en 2024, contre 5,3 % en 2023, en grande partie en raison de la sécheresse provoquée par El Niño, de la baisse de la production agricole, de la chute des cours des matières premières et des pénuries chroniques d’électricité. Une reprise est prévue pour 2025, avec une croissance réelle du PIB estimée à 6,6 %, stimulée par un rebond de 24 % dans le secteur agricole et une réduction de l’inflation moyenne annuelle. Selon le ZIG_CPI, le taux d’inflation annuel (taux d’inflation en glissement annuel) est en tendance à la baisse depuis son pic à 95,8 % en juillet 2025 et son taux de 19,0 % en novembre 2025. Alors

que le ZiG_CPI était de 19,0 % en glissement annuel en novembre 2025, le USD_CPI a baissé à 13,1 % sur la même période. Depuis le quatrième trimestre 2024, la Banque de réserve du Zimbabwe (RBZ) applique une politique monétaire restrictive. Du coup, le taux de change de gré à gré entre vendeurs et acheteurs est demeuré stable, à environ 26 ZWG pour 1 USD. De 93,8 % en août 2025, l'inflation annuelle a reculé à 32,7 % en octobre 2025. Les fondamentaux macroéconomiques du Zimbabwe offrent des possibilités de renforcement, et la résilience du pays devrait s'améliorer à mesure qu'il navigue entre les fluctuations des cours internationaux des matières premières et l'évolution de la situation géopolitique. La stabilité continue des recettes d'exportation des minerais soutiendra les efforts visant à maintenir un taux de change stable et à contenir l'inflation.

1.7 Les efforts d'assainissement budgétaire ont permis de ramener le déficit budgétaire à 0,5 % du PIB en 2024, tandis que les réformes fiscales en cours ont amélioré le recouvrement des recettes, faisant passer les recettes fiscales de 11,6 % du PIB en 2023 à 14,3 % en 2024. Les réformes comprenaient le renforcement du système d'administration fiscale grâce à la mise en place du système de gestion des impôts et des recettes (TaRMS), qui bénéficie de l'appui institutionnel de la Banque. Elles ont été complétées par des efforts visant à élargir l'assiette fiscale en exploitant le secteur informel et en améliorant l'environnement des affaires. Le pays reste confronté à un déficit de financement important en raison de besoins de financement croissants et d'un accès limité au financement extérieur, principalement lié à ses arriérés de dette et à son incapacité à rembourser sa dette en souffrance depuis longtemps. Selon la Banque africaine de développement (CFRA 2024), le déficit de financement annuel s'établira à 13,4 % du PIB (3,7 milliards d'USD) d'ici 2030 et à 2,3 % (660 millions d'USD) d'ici 2063 si le Zimbabwe doit atteindre ses objectifs de transformation structurelle. C'est dire l'urgente nécessité d'intensifier la mobilisation des ressources intérieures et de faciliter l'accès au financement concessionnel. Les réformes visant à simplifier le système fiscal, à renforcer les institutions et à améliorer la gouvernance sont capitales pour stimuler la conformité fiscale et attirer les investissements privés.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques 2019-2026

	2020	2021	2022	2023	2024(e)	2025(p)	2026(p)
Croissance du PIB réel	-7,8	8,5	6,1	5,3	1,7	6,6	5,0
Croissance du PIB réel par habitant	-9,4	6,8	4,4	3,6	0,3	4,2	2,1
Inflation selon l'IPC	12,1	19,7	41,9	29,4	55,7	23,6	9,6
Solde budgétaire en % du PIB	1,5	-2,6	-2,0	-6,4	-1,2	-0,9	-0,6
Solde du compte courant en % du PIB	2,5	1,3	0,9	0,4	1,5	2,0	1,3

Source : Données fournies par les autorités zimbabwéennes ; estimations (e) et prévisions (p) basées sur les calculs des auteurs.

1.8 Gestion de la dette publique : il ressort de l'analyse de soutenabilité de la dette (ASD) réalisée par le FMI et la Banque mondiale à la fin de 2024 que la dette du Zimbabwe reste insoutenable et que le pays est surendetté. Selon le Bulletin de la dette publique, la dette publique et garantie par l'État s'élevait à 21,5 milliards d'USD (47,1 % du PIB rebasé) en décembre 2024, contre 21,2 milliards en 2023. La dette extérieure s'établit à 13,2 milliards d'USD (61,4 %) et la dette intérieure à 8,3 milliards d'USD (38,6 %). Les arriérés constituent une préoccupation majeure, représentant 55,9 % de la dette extérieure, la quasi-totalité des obligations envers les banques multilatérales de développement (4,8 milliards d'USD) et les créanciers bilatéraux (6,2 milliards d'USD) étant en souffrance. Ce surendettement limite les dépenses de développement et la prestation de services sociaux. Pour y remédier, le Zimbabwe poursuit des réformes structurelles et une restructuration de la dette

dans le cadre du processus en cours, soutenu par la Banque, d'apurement des arriérés, de règlement de la dette et de réengagement, qui vise à rétablir la viabilité budgétaire et à débloquent le financement du développement.

1.9 Le Zimbabwe a amélioré la transparence de sa dette publique en garantissant la disponibilité de données complètes et accessibles sur sa dette extérieure et intérieure. Le système de gestion de la dette et d'analyse financière

(DMFAS) est utilisé pour suivre et gérer la dette avec précision. En cohérence avec la loi de 2015 sur la gestion de la dette publique, le pays a mis en place une stratégie de dette à moyen terme (2022-2025) et une nouvelle stratégie pour 2026-2030 est désormais en place. Les rapports sur la dette publique sont publiés régulièrement et présentés à l'Assemblée nationale suivant la loi sur la gestion de la dette. Afin de déterminer le montant des arriérés de dépenses, le gouvernement a vérifié les montants qu'il doit à ses créanciers grâce à l'assistance technique de la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) et du Fonds monétaire international (FMI).

1.10 Gouvernance économique : les indicateurs de gouvernance du Zimbabwe montrent des signes d'amélioration, reflétant des progrès graduels vers des institutions plus solides. Le score du Zimbabwe à l'indice de perception de la corruption (IPC) était de 21 sur 100 en 2024, le classant au 158^e rang sur 180 pays, soit trois places de moins qu'en 2023, où il avait obtenu un score de 24 sur 100. Avec un classement de 31/53, le score global du pays de 47,1/100 à l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) en 2023 représente une amélioration de 1,6 sur une période de 10 ans (2014-2023), le classement ayant également progressé de quatre places. En mars 2022, le Zimbabwe a été retiré de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)⁴. La note attribuée par la Banque à son évaluation des politiques et des institutions du pays (EPIP) est passée de 2,11 (sur 6) en 2013 à 2,9 en 2023. Cela traduit un renforcement constant de l'environnement politique et institutionnel du pays au cours de la décennie. Les domaines de la gouvernance et de la gestion économique ont respectivement obtenu les notes de 3 et 2,5.

1.11 Le principal défi auquel est confronté le Zimbabwe est son endettement chronique et ses arriérés de dette, qui continuent de plomber une croissance stable, le développement des infrastructures et la prestation des services publics. Depuis le 1^{er} mai 2000, le pays est sous le coup de sanctions de prêt de la Banque pour cause d'arriérés. Le gouvernement du Zimbabwe (GoZ) a donné la priorité de sa politique étrangère, depuis 2017, au rétablissement des relations avec ses partenaires de développement et ses créanciers. Grâce à la *Stratégie d'apurement des arriérés, d'allègement et de restructuration de la dette (ACDRS)* de 2021, le gouvernement cherche à résorber ses arriérés de dette extérieure envers les

Tableau 2 : Dette publique en décembre 2024

Dette totale	Millions d'USD
Dette publique totale	21 524
Dette extérieure	13 245
Créanciers bilatéraux ¹	6 209
Créanciers multilatéraux ²	4 804
Passif de la RBZ pris en charge par le Trésor	2 232
Dette intérieure	8 279
Titres d'Etat	4 745
Arriérés intérieurs (aux prestataires de services)	34
Indemnisation des anciens fermiers commerciaux ³	3 500
Source : Bulletin de la dette 2024 du MoFEDIP	
PIB nominal aux prix du marché en 2024 : 45 718,79 millions d'USD	

¹ La répartition est la suivante : 4,5007 milliards d'USD pour le Club de Paris et 2,202 milliards d'USD pour les autres.

² La répartition est la suivante : 1 586 millions d'USD pour le Groupe de la Banque mondiale, 676 millions d'USD pour la BAD, 425 millions d'USD pour la Banque européenne d'investissement, 687 millions d'USD pour la Banque de commerce et de développement, 1 345 millions d'USD pour Afreximbank et 73 millions d'USD pour les autres (BADEA, FIDA, NDF et OFID).

³ En vertu de l'accord d'indemnisation global.

⁴ Pour de plus amples informations, consulter le site <https://www.fatf-gafi.org/en/publications/Mutualevaluations/Fur-zimbabwe-2022.html>

créanciers, en privilégiant les institutions financières internationales (IFI), dans le respect du principe *pari passu*. La Banque a fourni 3 millions d'UC en 2022 au titre du pilier III de la Facilité d'appui à la transition (FAT) [à travers le *Projet de soutien au règlement des arriérés et à la gouvernance (SACAGE)*] afin d'aider le pays à renouer avec ses créanciers pour l'apurement des arriérés et le règlement de la dette.

C. Justification de la participation de la Banque

1.12 Malgré les progrès réalisés sur la voie de l'apurement des arriérés, le Zimbabwe continue de faire face à des défis en matière de stabilité économique. L'accès à des financements concessionnels extérieurs reste essentiel pour financer les objectifs de développement à long terme définis dans la deuxième Stratégie nationale de développement (NDS-2). Un engagement soutenu avec les créanciers extérieurs est indispensable à la stabilisation macroéconomique et à la croissance. Si le ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements (MoFEDIP) pilote le processus de règlement, son mandat ne s'étend pas aux enjeux politiques et relatifs à la gouvernance. D'où la nécessité d'une coordination et d'un leadership intergouvernementaux plus robustes. Le processus nécessite également une diplomatie internationale renforcée afin d'instaurer la confiance et d'obtenir le soutien des créanciers. Pour renforcer le processus d'engagement et de dialogue, le gouvernement doit : a) Mettre en œuvre avec succès un programme de référence (SMP) de 10 mois signé avec le FMI le 16 avril 2026, visant à consolider les récents gains de stabilisation et à renforcer la gestion macroéconomique.; b) obtenir le concours des champions potentiels pour un financement relais⁵ afin d'apurer 2,7 milliards d'USD d'arriérés envers les IFI (BAD, Banque mondiale et BEI) ; c) continuer d'indemniser les anciens propriétaires terriens et poursuivre les réformes de gouvernance, en impliquant notamment la société civile dans la loi sur les organisations bénévoles privées (OBP) ; d) renforcer la coordination entre les ministères, départements et agences (MDA) à travers un comité interministériel chargé de la mise en œuvre des réformes liées à l'apurement des arriérés et au règlement de la dette. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MoFAIT) joue un rôle essentiel dans les relations avec les créanciers et le gouvernement américain au sujet de la loi de 2001 sur la démocratie et le redressement économique au Zimbabwe (ZIDERA), qui restreint le commerce et les investissements américains au Zimbabwe et l'accès aux lignes de crédit d'institutions internationales telles que le FMI et la Banque mondiale. En septembre 2025, le Congrès américain a été saisi d'un projet proposant de nouvelles conditions pour l'abrogation de ladite loi, avec pour première exigence l'indemnisation des anciens propriétaires terriens. À travers le projet SACAGE, la Banque a facilité l'indemnisation des anciens propriétaires terriens.

1.13 La première phase du projet SACAGE a sensiblement renforcé la capacité du Zimbabwe à œuvrer avec les créanciers, les partenaires de développement, le secteur

⁵ Le financement relais consiste à obtenir un prêt relais bilatéral qui est remboursé directement au bailleur de fonds par le biais d'un financement spécifique dans un fonds de réserve. Cela nécessite la reconstitution des fonds spéciaux de la Banque et de la Banque mondiale destinés à l'apurement des arriérés. Les prêts relais peuvent être structurés sous forme d'accords à court terme, intrajournaliers, permettant un remboursement rapide grâce aux fonds libérés par le processus d'apurement des arriérés, tels que les allocations nationales et les enveloppes de réserve ponctuelles. Par ailleurs, des plans de remboursement à long terme pourraient être envisagés lorsque le financement complet du remboursement du prêt relais n'est pas immédiatement disponible. Dans ce cas, le prêt peut être remboursé progressivement à partir des allocations annuelles du pays et d'autres sources de financement disponibles. Par conséquent, les modalités de remboursement du prêt relais dépendront de la disponibilité des fonds auprès des IFI, tels que les fonds d'apurement des arriérés. La Banque a soutenu des pays tels que la Somalie et le Soudan dans l'apurement de leurs arriérés au moyen de mécanismes de financement relais. Dans le cas de la Somalie, la Banque a conçu en 2020 le Programme d'appui aux réformes économiques et financières de la Somalie (appui budgétaire), pour un montant de 89 millions d'unités de compte (UC), afin d'aider le pays à apurer ses arriérés envers la Banque. Le Royaume-Uni a accordé un financement relais d'un montant équivalent pour permettre au pays de régulariser sa situation vis-à-vis de la Banque. Celle-ci a travaillé en étroite collaboration avec le FMI et la Banque mondiale afin d'assurer un apurement concomitant des arriérés. De son côté, la Banque mondiale a élaboré une Opération de politique de développement (Development Policy Operation – DPO) pour procéder à l'apurement de ses propres arriérés.

privé et la société civile pour l'apurement des arriérés. Le processus a été conduit sous le leadership de la Présidence du pays, avec l'appui de la Présidence de la Banque (en qualité de champion) ainsi que de l'ancien Président du Mozambique. Au nombre des principales réalisations, il y a lieu de citer la création d'une plateforme de dialogue structuré (SDP) et de groupes de travail sectoriels axés sur trois piliers (stabilisation économique, gouvernance et réformes foncières)⁶, qui ont facilité la collaboration directe du gouvernement avec les créanciers et les organisations de la société civile. Des matrices de réforme alignées sur ces piliers guident les actions du gouvernement. Des progrès ont également été réalisés vers la signature d'un SMP avec le FMI, préalable indispensable au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à l'apurement des arriérés. Une feuille de route a été établie pour guider les avancées en matière d'apurement. En outre, le gouvernement a lancé des processus d'indemnisation des anciens propriétaires terriens en vertu des accords bilatéraux de protection et de promotion des investissements (BIPPA) et de l'Acte d'indemnisation globale (GCD), renforçant ainsi la confiance et les droits de propriété conformément aux dispositions constitutionnelles. En outre, un consensus a été atteint sur 16 indicateurs de gouvernance, base d'un dialogue continu et d'un soutien technique. Le processus soutenu par la Banque est largement considéré comme crédible et avancé, avec une forte dynamique que les parties prenantes s'accordent à dire qu'il convient de maintenir tout au long d'une deuxième phase (voir annexe 1 du rapport et annexe technique 1-7B sur les progrès de la mise en œuvre dans le cadre du projet SACAGE).

1.14 Malgré ces réalisations, le Zimbabwe doit encore apurer ses arriérés auprès des institutions financières internationales. Il a besoin d'un soutien technique et financier continu pour mener les réformes macroéconomiques, foncières et de gouvernance. Catalyseur de ces engagements, le projet SACAGE approche de son terme en juin 2026, toutes les ressources ayant été engagées. Le projet ZACDEP va tirer parti de la dynamique créée par le projet SACAGE en consolidant le dialogue en cours et les réformes convenues. Classé comme État en transition placé sous le coup de sanctions de prêt, le Zimbabwe est fortement tributaire du guichet de financement de la Facilité d'appui à la transition (FAT) du Groupe de la Banque, qui représente environ 50 % de son portefeuille. Toutefois, l'accès aux ressources du pilier 1 de la FAT est limité par le non-respect des conditions opérationnelles : i) conclusion d'un accord avec la Banque sur l'apurement des arriérés ; ii) versement de paiements symboliques ; et iii) coordination avec d'autres partenaires, tels que les institutions de Bretton Woods⁷. Le ZACDEP aidera le Zimbabwe à répondre aux première et troisième exigences, puisque des paiements symboliques sont effectués⁸. En fin de compte, il est essentiel de régler le problème du surendettement extérieur du Zimbabwe pour débloquer les financements destinés au développement, atteindre les objectifs de la Stratégie nationale de développement (NDS) et renforcer l'intégration régionale en Afrique australe.

D. Coordination entre partenaires de développement

1.15 Guidé par la politique de coopération au développement du Zimbabwe de 2019, le Forum de dialogue sur la politique de coopération au développement (DCPDF) est l'instance suprême qui permet au gouvernement et aux partenaires de développement (DP)

⁶ Ces groupes sont alignés sur trois groupes de travail sectoriels consacrés à la croissance économique et à la stabilité, à la gouvernance, ainsi qu'au régime foncier et à l'indemnisation des anciens propriétaires terriens. Chaque groupe de travail sectoriel a élaboré une matrice qui résume les principales mesures de réforme à suivre et à évaluer.

⁷ Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Stratégie du Groupe de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2014-2019) et de la Facilité d'appui à la transition (FAT), paragraphe 3.20.

⁸ Malgré les efforts entrepris en matière de paiements symboliques, le pays accuse des arriérés et 2,5 millions d'USD sont dus depuis Q4 2024. Par l'intermédiaire du Bureau pays (COZW), le gouvernement a exprimé son engagement à résorber ces arriérés dans les meilleurs délais.

d’interagir en matière de politiques. Le DCPDF complète le groupe de coordination des DP (DPCG-M) composé des chefs de mission, plateforme de haut niveau permettant aux DP de débattre des politiques et des enjeux stratégiques liés à l’efficacité de la coopération au développement et au lien H-D-P⁹. Divers groupes de travail sectoriels ont été mis en place pour contribuer au processus de dialogue, portant notamment sur la croissance économique et la stabilité, ainsi que sur la gouvernance (subdivisée en trois thèmes : gestion des finances publiques ; justice et ordre public ; surveillance). Ces deux groupes de travail ont été renforcés par le processus d’apurement des arriérés en cours. Les groupes de travail ont joué un rôle déterminant dans l’établissement d’une relation de confiance entre le gouvernement, les DP et les organisations de la société civile (OSC), ainsi que dans la recherche d’un consensus sur les principaux domaines de réforme. Les groupes de travail sectoriels sont coprésidés par le gouvernement et les DP¹⁰.

1.16 L’aide financière directe au Zimbabwe est limitée par les sanctions de prêt liées aux arriérés. Actuellement, le FMI fournit une assistance technique pour la gestion macroéconomique [notamment par le SMP et l’évaluation diagnostique de l’administration fiscale (TADAT), l’évaluation de la qualité des données sur les statistiques de la dette publique, etc.]. Le financement de l’UE provient de son Programme Indicatif Multiannuel (MIP) 2021-2027 dans le cadre de l’Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI), instrument (le programme global de financement de l’action extérieure de l’UE). Dans ce cadre, le soutien de l’UE vise l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes – renforçant la participation socio-économique et la protection des femmes et des jeunes. L’autre domaine du soutien de l’UE est le renforcement des capacités institutionnelles (société civile, prestation de services, responsabilité). Le PNUD apporte son soutien à la gouvernance démocratique. Les détails figurent aux annexes techniques 1 à 3. Le projet collaborera avec tous les DP à titre bilatéral et par l’intermédiaire de la SDP et des SWG afin de garantir les synergies et de renforcer la complémentarité du soutien.

2. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

2.1 Le projet a pour objectif de renforcer le dialogue et de réunir un consensus sur les conditions préalables à la mise en œuvre d’une feuille de route pour le financement et l’apurement des arriérés du Zimbabwe. L’apurement des arriérés et le règlement de la dette sont essentiels pour la stabilisation macroéconomique, le déblocage du financement du développement, la réalisation d’une croissance inclusive et durable et le resserrement de l’intégration régionale en Afrique australe. Ses objectifs spécifiques consistent à : a) accompagner la mise en œuvre de la feuille de route ACDR et des réformes de stabilisation économique ; et b) instaurer un cadre propice à l’apurement des arriérés et à la stabilisation économique grâce aux fonctions relatives à la dette publique, à la gouvernance, aux terres et à la surveillance des institutions étatiques et non étatiques. Grâce au ZACDEP, le gouvernement travaillera avec la société civile, les acteurs du secteur privé et les institutions spécialisées pour

⁹ Le lien entre l’humanitaire, le développement et la paix.

¹⁰ La coprésidence est assurée comme suit : 1. Croissance économique – MoFEDIP et FMI/BM ; Gouvernance – ministère de la Justice et UE ; 3. Régime foncier – Présidence, conseil des ministres et Suisse/PNUD.

accroître sa capacité à identifier des opportunités de promotion de la résilience et de la stabilisation macroéconomique.

B. Théorie du changement

2.2 Le Zimbabwe accuse des arriérés depuis 2000 et son surendettement représente un écueil majeur pour le développement socioéconomique. Les arriérés bloquent l'accès aux financements concessionnels, ce qui porte un coup à l'investissement public dans les infrastructures nécessaires au développement économique et indispensables à l'intégration régionale. La fourniture de services sociaux est également mise en péril. Le gouvernement doit régler ses arriérés pour relever ces défis. Pour poursuivre le dialogue en vue de l'apurement des arriérés, il doit impérativement démontrer sa volonté de mettre en œuvre des réformes économiques, de gouvernance et foncières. Le Zimbabwe peut devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2030 grâce à une croissance économique robuste, accélérée, inclusive et durable. L'apurement des arriérés est capital pour la stabilité macroéconomique et la soutenabilité de la dette, car le pays pourra ainsi accéder aux ressources de financement des projets de développement et réduire le coût des emprunts pour la croissance du secteur privé.

2.3 Le projet ZACDEP fournira une assistance technique pour la mise en œuvre efficace de la feuille de route pour l'apurement des arriérés et le règlement de la dette. Il s'agira notamment d'accompagner le processus de la feuille de route et les réformes visant la stabilité économique, de faciliter le dialogue sur l'apurement des arriérés et le règlement de la dette, d'appuyer l'engagement de haut niveau et une diplomatie plus agissante pour les réformes économiques et de gouvernance, de renforcer les capacités des institutions gouvernementales en matière de gestion de la dette publique, de lutter contre la corruption, de consolider les droits de propriété et la gouvernance. Les principaux effets attendus du projet comprennent la mise en place d'un mécanisme de financement de l'apurement des arriérés pour la dette publique multilatérale, des progrès satisfaisants sur les priorités de réforme de la matrice de gouvernance, et le versement d'indemnités partielles aux agriculteurs agréés au titre des BIPPA et du GCD. La réussite du projet repose sur plusieurs hypothèses clés : i) Mise en œuvre réussie du SMP ; ii) versement d'indemnités aux anciens propriétaires terriens (FFO) et aux agriculteurs visés par les BIPPA ; iii) mise en œuvre réussie des réformes de gouvernance ; et iv) stabilité politique. L'annexe technique 2-1 donne un aperçu détaillé de la théorie du changement du projet.

C. Composantes du projet

2.4 Le projet comporte trois composantes : **composante 1** – Intensification du dialogue sur l'apurement des arriérés et le règlement de la dette ; **composante 2** – Renforcement des capacités en matière de gestion de la dette, d'apurement des arriérés, de régime foncier et de gouvernance ; et **composante 3** – Gestion du projet. L'apurement des arriérés et la gestion durable de la dette sont essentiels à la stabilisation macroéconomique et à l'assainissement budgétaire, tandis que la bonne gouvernance, notamment la protection des droits de propriété, la lutte contre la corruption et le renforcement de la surveillance, sont des conditions préalables à une utilisation prudente des ressources publiques et à la reprise des relations avec les créanciers.

Composante 1 : Intensification du dialogue sur l'apurement des arriérés et le règlement de la dette (1,357 million d'UC)

2.5 Cette composante va soutenir le processus de dialogue en cours sur l'apurement des arriérés et le règlement de la dette. Cela passera par deux sous-composantes.

- a. ***Sous-composante 1.1 : Dialogue accéléré et approfondi sur la mise en œuvre de la feuille de route pour l'apurement des arriérés et le règlement de la dette.*** Le dialogue sur l'apurement des arriérés continuera de bénéficier de l'appui de la plateforme de dialogue structuré (SDP), qui mettra l'accent sur la mise en œuvre de la feuille de route et les priorités convenues au titre des trois piliers (réformes pour la croissance économique et la stabilité ; réformes liées à la gouvernance ; réformes foncières, indemnisation des anciens propriétaires terriens (FFO) et application des BIPPA). Le dialogue sur l'apurement des arriérés comprendra également un dialogue structuré de haut niveau avec les créanciers du Zimbabwe sur la conception d'un cadre de gestion durable de la dette. Les principales activités consisteront à : i) faciliter les discussions techniques à travers trois groupes de travail sectoriels (SWG), le sous-groupe de travail sectoriel et les groupes de travail techniques sur la croissance et la stabilité économiques, la gouvernance, le régime foncier et l'indemnisation des FFO ; ii) engager des consultations avec les créanciers du Zimbabwe, y compris les membres du Club de Paris, en vue d'élaborer un cadre de gestion durable de la dette propre à faciliter les échanges dette-climat ou dette-nature et soutenir les investissements résilients au climat ; iii) créer et appuyer le groupe de travail sectoriel sur la résolution de la dette et faciliter le dialogue avec les créanciers bilatéraux et multilatéraux ; et iv) mettre en place et faciliter la coordination au sein du gouvernement à l'aide d'un comité interministériel comprenant : la Présidence et le Conseil des ministres ; le ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements ; le ministère de la Justice, des Affaires juridiques et parlementaires ; le ministère des Terres, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Eau et du Développement rural ; le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ; le ministère de l'Information, de la Publicité et des Services de radiodiffusion ; le ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale ; le ministère de l'Intérieur ; le ministère de l'Industrie et du Commerce ; le Parlement du Zimbabwe ; et d'autres MDA jouant un rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques et stratégies issues du processus de dialogue.
- b. ***Sous-composante 1.2 : Services de conseils pour l'apurement des arriérés, le règlement de la dette et le dialogue avec les créanciers.*** La sous-composante assurera des services d'assistance technique, juridique, financière, en matière de communication, de relations internationales et de conseil sur l'apurement des arriérés et le règlement de la dette. Les principales activités porteront sur : i) le recrutement d'un facilitateur de haut niveau pour les réformes de gouvernance et la mise en œuvre de la feuille de route ; ii) une assistance technique destinée à renforcer la communication et la sensibilisation sur l'apurement des arriérés et le règlement de la dette ; et iii) la facilitation de la collaboration et du dialogue à l'échelle nationale, régionale et internationale sur l'apurement des arriérés, y compris sur le rôle des pouvoirs législatif et judiciaire.

Composante 2 : Renforcement des capacités en matière de gestion de la dette, d'apurement des arriérés, de régime foncier et de gouvernance (1,278 million d'UC)

2.6 Cette composante entend renforcer la capacité du gouvernement à poursuivre sa quête du dialogue avec les créanciers et de l'apurement des arriérés. Elle sera mise en œuvre à travers deux sous-composantes.

- a. ***Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités en matière de gestion de la dette publique, d'apurement des arriérés et de règlement de la dette.*** La sous-composante va renforcer la capacité du gouvernement à œuvrer avec les créanciers pour l'apurement des arriérés et le règlement de la dette, à améliorer la transparence de la gestion de la dette et à garantir l'exactitude des données sur la dette publique. Les principales activités sont les

suivantes : i) avec le concours de la CNUCED et du MEFMI, mettre à niveau – de la version 6.2 actuelle à la version 7.0 – le système de gestion de la dette et d'analyse financière (DMFAS) et former le personnel à son utilisation ; ii) fournir une assistance technique pour la mise en œuvre des réformes identifiées dans le cadre du Programme de référence (SMP), afin de renforcer la gestion macroéconomique, d'améliorer la gouvernance et d'optimiser la gestion des risques budgétaires.; iii) en partenariat avec le Parlement du Zimbabwe, la Coalition zimbabwéenne sur la dette et le développement (ZIMCDD) et le Forum et réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), sensibiliser les parlementaires à leur rôle de contrôle de l'acquisition et de la gestion de la dette publique, y compris aux instruments pertinents de suivi de l'état de la dette publique ; et iv) soutenir la ZIMCDD et l'AFRODAD afin de fournir un soutien fondé sur des données probantes en matière de plaidoyer et de développement des capacités, notamment en réalisant une étude comparative des modèles africains de règlement de la dette et d'apurement des arriérés et en établissant des journaux communautaires de la dette afin de documenter la manière dont les Zimbabwéens ordinaires vivent la crise de la dette, et en organisant des réunions de dialogue avec les OSC sur la gestion de la dette et l'apurement des arriérés. Dans le cadre des études, le projet réalisera une analyse de genre de l'impact de la dette sur les femmes et les jeunes. L'analyse éclairera le dialogue sur le règlement des arriérés en créant des espaces structurés pour la voix des femmes et des jeunes, notamment via Community Debt Diaries. De plus, le projet soutiendra une session de dialogue dédiée pour synthétiser les principales conclusions et messages politiques liés au genre, et les intégrer dans les processus de dialogue et de réforme menés par le gouvernement.

- b. Sous-composante 2.2 : Renforcement des capacités en matière de gouvernance et de gestion des réformes foncières et des indemnisations des FFO en vertu du GCD et des BIPPA.** La composante compte soutenir le des capacités afin de faciliter le processus de dialogue avec les créanciers sur l'apurement des arriérés. Les principales activités comprennent : i) l'acquisition du progiciel de comptabilité *Palladium Premium* pour faciliter la comptabilisation correcte des indemnités foncières, y compris la formation du personnel ; ii) le soutien au processus d'établissement de titres de propriété appropriés pour les propriétaires fonciers/investisseurs étrangers ; iii) le renforcement des efforts du gouvernement en matière de lutte contre la corruption par la création d'un laboratoire médico-légal, l'élaboration de modules de formation et la formation du personnel aux enquêtes, au recouvrement des actifs et à la prévention de la corruption ; iv) le soutien à l'élaboration de règlements pour la mise en œuvre du projet de loi sur la protection des témoins, du projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte, du projet de loi anti-corruption (amendement) et du projet de loi sur les actifs et les conflits d'intérêts ; v) la formation du personnel aux indicateurs de gouvernance avec le soutien d'institutions de recherche pertinentes (*World Justice Project*, Mo Ibrahim et *Transparency International*) ; et vi) l'appui aux réunions de la plateforme de dialogue des OSC [comme l'Association nationale des organisations non gouvernementales (NANGO), le Forum des ONG zimbabwéennes pour les droits de l'homme, le Conseil des Églises du Zimbabwe et l'Institut du Zimbabwe] sur la gouvernance.

Composante 3 : Gestion du projet (0,365 million d'UC)

2.7 Cette composante aidera le gouvernement à coordonner la mise en œuvre des activités du projet, notamment en assumant son rôle de surveillance. À cet effet, elle fournira des ressources pour la coordination du projet, la gestion financière et la gestion des acquisitions, y compris une formation sur la boîte à outils Monitoring, Evaluation, Reporting and Learning (MERL) pour les unités de mise en œuvre de projet (PIU), développée par la Banque dans le but de renforcer l'évaluation, la planification et l'exécution des M&E.

D. Coût et modalités de financement du projet

2.8 Cette composante appuiera le gouvernement dans la coordination, la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet. À cet effet, elle financera les ressources requises pour assurer une coordination efficace du projet, ainsi que la gestion financière et la passation des marchés. Elle comprendra en outre une formation à la boîte à outils de suivi, évaluation, rapportage et apprentissage (MERL), développée par la Banque à l'intention des unités de mise en œuvre du projet (PIU), afin de renforcer leurs capacités en matière d'évaluation, de planification et d'exécution des activités de suivi-évaluation.

*Dont une contribution en nature du gouvernement de 10 %.

E. Zone cible, bénéficiaires et autres parties prenantes du projet

2.9 **Le projet a pour bénéficiaires directs : le ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements (MoFEDIP) ; la Présidence et le Conseil des ministres ;** le ministère de la Justice, des Affaires juridiques et parlementaires ; le ministère des Terres, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Eau et du Développement rural ; le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ; ainsi que la Commission anti-corruption du Zimbabwe (ZACC). Ces institutions collaboreront et travailleront avec d'autres MDA [paragraphe 2.5(a)], le secteur privé et les OSC, qui jouent un rôle capital dans la réalisation des objectifs du projet. Les OSC s'associeront au gouvernement pour effectuer des études, assurer des formations et mener des actions de sensibilisation sur la base des plans de travail convenus. Le projet renforcera les capacités des institutions bénéficiaires grâce à la fourniture d'une assistance technique, à des formations et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques. Les bénéficiaires indirects sont l'ensemble de la population du Zimbabwe, car l'apurement des arriérés et l'amélioration de la surveillance conduiront à un meilleur environnement économique. Les populations du Zimbabwe seront les bénéficiaires globaux grâce à l'amélioration de la gouvernance et à la réduction du fardeau que représentent les arriérés du pays, à la levée des sanctions de prêt, ainsi qu'à la capacité du pays à accéder à des financements concessionnels diversifiés.

2.10 **Pour déterminer le champ du projet, la mission a tenu des discussions avec les ministères, départements et agences concernés au sujet des activités proposées.** Elle a également rencontré le secteur privé, les OSC et les DP, notamment la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, l'UE, la Haute Commissariat britannique, l'ambassade des Pays-Bas, l'ambassade du Brésil, la ZIMCODD, l'AFRODAD et le Zimbabwe Institute. Les parties prenantes se sont accordées sur la nécessité de poursuivre le dialogue avec les créanciers et de régler les arriérés, car ceux-ci ont entraîné de graves difficultés socioéconomiques. Elles ont, en outre, souligné qu'il fallait instaurer la confiance entre les différentes parties et mener de larges consultations dans tous les secteurs clés lors de la mise en œuvre des réformes retenues. Tout en saluant les mesures audacieuses de gestion macroéconomique prises par le gouvernement, les partenaires ont fait ressortir la nécessité d'accélérer les réformes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption. Il a été noté que le processus d'apurement des arriérés devrait être aligné sur la NDS 2 et que la SDP devrait répondre aux réalités vécues par les citoyens afin de parer au risque d'être perçu comme un processus élitiste. Si le processus de dialogue a donné une place aux OSC, il est essentiel que les interventions stratégiques soient innovantes et soutenues afin de permettre la participation et la contribution efficaces des OSC.

Les OSC et les groupes de défense des droits humains considèrent largement la loi modificative sur les organisations bénévoles privées (OBP) comme un outil visant à restreindre et à contrôler la société civile. Certains estiment que la méfiance du public et l'asymétrie de l'information sont dues à une communication insuffisante sur les réformes et à un accès limité aux données sur la dette publique. Enfin, le rôle du ministère des Affaires étrangères dans les relations avec les créanciers, la communauté diplomatique et les champions potentiels a été jugé essentiel. Les informations recueillies ont servi de base à la conception du projet.

F. Expérience et enseignements pris en compte dans la conception

2.11 La conception du projet ZACDEP prend appui sur divers rapports analytiques et diagnostiques, ainsi que sur des consultations menées durant l'évaluation du projet.

Les principaux rapports analytiques sous-tendant le projet sont les suivants : la NDS 1 ; l'évaluation indépendante du développement (IDEV) 2025 ; l'évaluation groupée des projets d'appui institutionnel de la Banque au Zimbabwe pour la période 2012-2024 (projet de rapport) ; la Stratégie d'apurement des arriérés, d'allègement et de restructuration de la dette ; la Fiche pays sur le Zimbabwe ; les rapports d'achèvement des projets d'appui institutionnel au Zimbabwe ; le bulletin annuel sur la dette 2024 ; la Stratégie de réforme de la gestion des finances publiques (2021-2025) ; la Stratégie de dette à moyen terme 2022-2026 ; le Plan d'action multidimensionnel pour la gestion et l'atténuation du surendettement en Afrique ; le rapport au titre de l'article IV du FMI (2025) ; et les différentes matrices et rapports du groupe de travail spécial dans le cadre du projet SACAGE, y compris la feuille de route et le rapport d'activité de juillet 2025 sur la plateforme de dialogue structuré du Zimbabwe sur l'apurement des arriérés et le processus de règlement de la dette.

2.12 Les principales leçons issues de l'évaluation groupée d'IDEV portant sur les projets d'appui institutionnel à la gouvernance de la BAD au Zimbabwe pour la période 2012-2024 mettent en évidence que : (a) les questions de genre et d'inclusion doivent être explicitement intégrées dans la conception des projets de gouvernance ; (b) le recours aux institutions existantes et leur renforcement constituent un facteur clé de durabilité, d'appropriation institutionnelle et d'efficacité dans l'exécution ; (c) les programmes de gouvernance à caractère multi-institutionnel exigent des mandats clairement établis et des ressources humaines suffisantes pour assurer une coordination efficace ; (d) la durabilité institutionnelle à long terme dépend d'une approche cohérente articulant capacités techniques, continuité du financement et contexte politique propice après l'achèvement de l'appui extérieur ; et (e) l'intégration de l'analyse de l'économie politique ainsi que la flexibilité des partenariats sont déterminantes pour accompagner les réformes dans les contextes de fragilité. Le projet a intégré plusieurs de ces enseignements dans sa conception et ses modalités de mise en œuvre, notamment par : (i) l'intégration des questions de genre dans la conception du projet [pars. 2.7(a) et 3.14.3] ; (ii) le recours à une unité de gestion de projet existante [par. 4.1] ; (iii) la mise en place et l'appui au fonctionnement du comité interministériel et des groupes de travail sectoriels [par. 2.5(a)] ; et (iv) une collaboration étroite avec les autres partenaires au développement à travers les groupes de travail sectoriels et les plateformes existantes en matière de gestion des finances publiques [pars. 2.5(a), 1.15 et 1.16].

2.13 **Les principaux enseignements tirés du projet SACAGE en cours sont les suivants : a) l'importance de l'instauration d'un climat de confiance et de l'engagement des parties prenantes pour l'apurement des arriérés ;** le ZACDEP renforce le dialogue avec les créanciers et les OSC et fournit une assistance technique dans des domaines critiques ; **b) l'alignement sur les NDS 1 et 2 du Zimbabwe et les politiques connexes a permis de progresser dans des réformes sensibles et le ZACDEP maintient cet alignement ;** c) le

leadership politique et l'appropriation ont été essentiels, la facilitation de haut niveau ayant amélioré la coordination. Le ZACDEP répond à la demande du gouvernement, qui prévoit également le maintien du soutien de l'équipe de facilitation de haut niveau ; d) la faiblesse du leadership technique et de la coordination a entravé le SACAGE ; le ZACDEP remédie à cette situation en créant un comité interministériel et en recrutant un responsable technique du projet ; e) le sous-financement a affecté les efforts de lutte contre la corruption ; le ZACDEP donne la priorité aux activités efficaces et bien financées de lutte contre la corruption ; et f) l'absence du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MoFAIT) dans le SACAGE a affaibli l'engagement international. Le ZACDEP associe le MoFAIT pour piloter les efforts diplomatiques et la promotion de l'image. Les annexes 2 à 4 donnent un résumé détaillé des enseignements tirés.

3. FAISABILITÉ DU PROJET

a. Analyse financière et économique

3.1 **Bien qu'il soit difficile de réaliser des analyses financières et coûts-avantages crédibles et rigoureuses pour un projet d'appui institutionnel, les avantages économiques et financiers**, ainsi que les retombées découlant du projet seront bien supérieurs à 3 millions d'UC. Le Zimbabwe connaît une crise sociale et économique due à des arriérés de paiement et à un accès limité au financement extérieur pour répondre à ses besoins de développement. Le déficit budgétaire est principalement financé par des emprunts intérieurs, ce qui exerce un effet d'éviction sur le secteur privé et accroît le coût de l'emprunt. Cela a également une incidence sur la croissance du secteur privé et sa contribution à l'économie, y compris la création d'emplois. Les mesures de soutien prévues par le projet comprennent une feuille de route crédible pour l'apurement des arriérés et des réformes structurelles plus vastes, compatibles avec la stabilité macroéconomique, la croissance et la réduction de la pauvreté. La NDS 2, dont les objectifs sont appuyés par cette intervention, cible une croissance moyenne du PIB de 5 %, un déficit budgétaire de 3 % et un taux de change stable sur les cinq prochaines années, ce qui contribuera positivement à la réalisation de la vision de développement du Zimbabwe. Dans l'ensemble, le projet aura pour bienfaits la disponibilité de ressources pour financer le développement, une plus grande compétitivité et une meilleure prestation des services publics.

3.2 **Effets positifs supplémentaires** : l'intensification du dialogue avec les citoyens, les OSC, le secteur privé et les DP contribuera à instaurer et asseoir la confiance, élément essentiel à l'apurement des arriérés, à la stabilité politique, à la consolidation de la paix et au développement socioéconomique. Elle favorisera la formation d'un consensus sur les enjeux de développement clés. En outre, le projet aidera à rehausser l'image du pays, le gouvernement prenant des mesures pour améliorer les indicateurs de gouvernance et renouer le dialogue avec la communauté des partenaires de développement. Il ouvrira des possibilités de financement plus larges grâce à l'investissement privé et à l'aide publique au développement, contribuant ainsi à l'amélioration de l'emploi et des perspectives économiques.

b. Sauvegardes environnementales et sociales

3.3 **Sauvegardes environnementale et sociale** : le projet est classé en catégorie 3 (risque faible), validée dans ISTS et confirmé dans SAP le 29 août 2025. Cette classification est conforme à la loi zimbabwéenne de 2002 sur la gestion environnementale (EMA) et aux exigences du Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque. Cette catégorie est justifiée par le fait que les activités prévues par le projet sont axées sur l'assistance technique pour le développement des capacités humaines et institutionnelles, et l'acquisition d'équipements

informatiques afin de renforcer la gestion de la dette publique et la lutte contre la corruption, ce qui aura des risques environnementaux et sociaux faibles à négligeables. L'intervention n'impliquera pas de travaux de génie civil (construction et réhabilitation) ni d'évaluations ou d'études environnementales et sociales.

3.4 ***Instruments de sauvegarde requis et leur état de préparation*** : au vu de la catégorie E&S 3 du projet, aucun instrument de sauvegardes sociales et environnementales n'est à établir et diffuser avant la présentation du projet au Conseil d'administration ou pendant son exécution. Le bénéficiaire est tenu de s'assurer que les activités du projet correspondent à la catégorie à faible risque et sont menées dans le respect des lois et réglementations nationales.

3.5 ***Capacité de mise en œuvre des mesures d'atténuation environnementales et sociales*** : le ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements est l'organisme d'exécution, qui possède une expérience de la gestion des opérations de la Banque, notamment le Projet d'appui institutionnel à la gouvernance et à la gestion des finances publiques, et le SACAGE, dont la dernière performance environnementale et sociale en date a été jugée satisfaisante. Classé en catégorie 3, le projet ne nécessite pas le recrutement d'un spécialiste environnemental et social pour gérer les risques et les impacts.

3.6 ***Réinstallation involontaire*** : il n'est pas prévu de réinstallation physique ni de déplacement économique durant la mise en œuvre de l'intervention.

3.7 Le projet satisfait aux exigences du SSI de la Banque, et une note de conformité environnementale et sociale (NOCES) est jointe au rapport d'évaluation (annexe III).

c. Changement climatique et croissance verte

3.8 Le ZACDEP est classé comme projet d'assistance technique de **catégorie 3** dans le cadre du Système de sauvegarde contre les conséquences du changement climatique (CSS) de la Banque, car il n'est pas directement exposé aux risques climatiques physiques et ne contribue pas aux émissions de gaz à effet de serre. Le Zimbabwe a démontré son ferme attachement à l'action climatique à travers sa contribution déterminée sur le plan national actualisée (CDN 2021) et sa Stratégie de développement à long terme à faibles émissions (LT-LEDS 2023), qui tracent la voie vers une économie résiliente au climat et sobre en carbone d'ici 2050. La CDN vise une réduction de 40 % des émissions par habitant d'ici 2030 par rapport au scénario du statu quo, sous réserve d'un soutien international, et estime à 10,3 milliards d'USD les besoins de financement nécessaires pour atteindre ses objectifs d'atténuation et d'adaptation dans des secteurs clés tels que l'énergie, l'agriculture, l'eau, la santé et les infrastructures. Malgré cette ambition, la mise en œuvre est limitée par un espace budgétaire restreint, un endettement élevé et des arriérés de paiement auprès de ses créanciers. Le projet soutient donc le dialogue avec les créanciers, notamment la Banque, la Banque mondiale et le Club de Paris, afin de mettre en place un cadre de gestion durable de la dette qui permette des échanges dette-climat ou dette-nature et libère des ressources pour des investissements résilients au climat. Conformément à la méthodologie d'alignement des banques multilatérales de développement (BMD) sur l'Accord de Paris, l'intervention est considérée comme un investissement direct aligné à la fois sur les modules 1 (atténuation) et 2 (adaptation), renforçant ainsi la CDN et la LT-LEDS du Zimbabwe tout en favorisant la viabilité budgétaire, la résilience économique et le développement aligné sur Paris.

d. Autres priorités transversales

3.9 Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois : La pauvreté (basée sur le seuil de pauvreté inférieur de 45,60 \$ US par habitant et par mois) s'élevait à 57 % en 2019 contre 54 % en 2017. En 2019, elle était de 72 % dans les zones rurales et de 24 % en zones urbaines. Les inégalités, mesurées par l'indice de Gini, sont passées de 44,7 en 2017 à 50,4 en 2019 (Mise à jour sur la pauvreté au Zimbabwe 2017-19). D'après les résultats de l'enquête sur la population active du deuxième trimestre 2025, le taux officiel de chômage s'élevait à 20,7 %, en baisse par rapport à 21,8 % au troisième trimestre 2024. En revanche, le taux de chômage élargi/assoupli était de 37,1 % au deuxième trimestre 2025 contre 38,8 % au troisième trimestre 2024. Au deuxième trimestre 2025, la proportion de la population en âge de travailler active (taux de participation à la population active) a été observée à 47,1 %, contre 47,6 % au troisième trimestre 2024. Au deuxième trimestre 2025, le secteur informel représentait 58,5 % de la population employée tandis que le secteur formel absorbait 35,8 % et 5,7 % des ménages. Les inégalités de revenu restent élevées (indice de Gini de 50,3), touchant de manière disproportionnée les communautés rurales faute d'opportunités économiques limitées et sous l'effet des chocs climatiques récurrents. La sécheresse provoquée par El Niño en 2024 a aggravé la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire, augmentant la dépendance à l'aide sociale. Malgré une espérance de vie modérée de 64,7 ans selon le recensement de 2022, l'accès aux soins de santé abordables et de qualité reste un défi majeur.

3.10 Le projet est axé sur le développement institutionnel et le développement des capacités. Il ne soutiendra pas d'investissements physiques, ni d'études de faisabilité ou d'études environnementales et sociales. Il entend stimuler la croissance économique et faire reculer la pauvreté grâce à des processus négociés d'apurement des arriérés, à l'amélioration des systèmes de gestion des finances publiques et à un contrôle accru des ressources publiques. Une meilleure gouvernance est essentielle à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Le projet contribuera à améliorer la transparence, la redevabilité et l'efficacité dans la gestion de la dette et l'utilisation efficace des ressources. Une gestion transparente et responsable des ressources amènera à terme le public à faire davantage confiance aux pouvoirs publics. Le projet devrait accroître leur capacité à assurer une gestion plus efficace et efficiente des ressources. Ils seront ainsi mieux à même de réduire la pauvreté et de soutenir la croissance économique. Le projet ne devrait pas avoir d'impacts sociaux négatifs pendant son exécution.

3.11 Mobilisation de la société civile : les OSC ont reconnu et salué les efforts déployés par le gouvernement pour traiter les enjeux liés à la dette. Elles ont principalement appelé à : a) accroître la transparence dans les domaines de la gestion de la dette et de l'apurement des arriérés ; b) renforcer les capacités dans les domaines de la gouvernance ; c) mener des actions de sensibilisation fondées sur des données probantes concernant l'impact de l'isolement du Zimbabwe résultant de l'accumulation de la dette publique et des arriérés ; et d) poursuivre le dialogue sur la mise en œuvre de la loi modificative sur les OBP. En outre, les OSC ont besoin de soutien pour l'organisation d'indabas sur la dette publique et la gouvernance, la participation régulière aux réunions des SWG et de la SDP, et la proposition de solutions politiques viables.

3.12 Opportunités de développement de la résilience : le secteur de la gouvernance est en bute à l'accumulation d'arriérés envers les créanciers multilatéraux et bilatéraux, à des niveaux d'endettement insoutenables et à des lacunes en matière de capacités institutionnelles dans la gestion et la surveillance de la dette. La faiblesse des systèmes de GFP et la mise en œuvre incomplète des réformes ont contribué à des inefficacités, à des fuites de ressources et à une responsabilité limitée, tandis que le contexte politico-économique et les sensibilités entourant les réformes de la gouvernance et du régime foncier entravent la recherche d'un consensus. Les

pressions socioéconomiques, notamment le taux de chômage élevé et le manque de protection sociale, exacerbent le mécontentement de la population, avec des répercussions potentielles sur les flux d'échanges commerciaux et d'investissement au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le ZACDEP offre une opportunité stratégique de consolider et d'approfondir les réformes institutionnelles et de gouvernance menées dans le cadre du SACAGE, renforçant ainsi la capacité du pays à résister aux chocs macroéconomiques futurs. Faisant fond sur le rôle catalyseur joué par la Banque dans la promotion de la plateforme de dialogue structuré (SDP) et dans la quête de solutions pour l'apurement des arriérés, le ZACDEP maintiendra un engagement de haut niveau entre le gouvernement, les créanciers et les partenaires de développement, favorisant un cadre de réformes prévisible et maintenant un consensus sur les priorités économiques et de gouvernance sensibles.

3.13 Des interventions ciblées en matière de gestion de la dette, de gestion des finances publiques (GFP) et de surveillance permettront de remédier aux faiblesses structurelles de longue date qui ont compromis la viabilité budgétaire et érodé la confiance des parties prenantes. Le renforcement des capacités du Bureau de gestion de la dette publique du Zimbabwe (ZPDMO) à effectuer l'analyse de soutenabilité de la dette et à gérer les risques budgétaires aidera à doter le gouvernement d'outils solides pour anticiper, atténuer et affronter efficacement les chocs macroéconomiques. En outre, l'amélioration du système de notification de la dette publique renforcera la discipline budgétaire, améliorera la transparence et favorisera une utilisation, une allocation et une gestion plus efficaces des ressources publiques. Ce train de réformes sera étayé par des fonctions de surveillance plus robustes, garantissant l'utilisation efficace des fonds publics et ancrant la redevabilité dans la gestion des finances publiques. Dans l'ensemble, cette assistance technique contribuera à rétablir la confiance du public dans les institutions publiques, à favoriser un cadre de politique générale plus prévisible et à restaurer la confiance des investisseurs, offrant une base plus solide de croissance durable.

3.14 *Promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes*

3.14.1 Analyse de genre : La détresse prolongée de la dette au Zimbabwe et l'accumulation d'arriérés ont limité l'espace budgétaire et la capacité du gouvernement à financer des services publics tels que la santé, la protection sociale, l'eau et l'éducation. Ces secteurs sont essentiels pour réduire le fardeau des soins non rémunérés des femmes, renforcer la résilience des ménages et faire progresser l'égalité des sexes. Lors de la phase précédente du projet, la dette était principalement considérée comme une question macroéconomique, même si ses impacts sont genrés. Parce que les femmes au Zimbabwe sont disproportionnellement concentrées dans les activités informelles et à faibles revenus, elles ont absorbé une part plus importante des coûts et du fardeau d'adaptation suite à la détérioration des services publics. Les hommes, en revanche, ont été davantage exposés à des pertes d'emplois dans les secteurs formels.

3.14.2 Au niveau du ménage, la réduction de l'accès aux services publics a déplacé les stratégies d'adaptation vers l'intérieur, entraînant une augmentation du travail de soins non rémunéré pour les femmes et les filles. Un autre défi est que les processus de négociation de dettes et de règlement des arriérés ont par le passé exclu une analyse systématique de genre des impacts différenciés de la dette sur les femmes, les jeunes et les hommes, ainsi que les voix des femmes et des jeunes dans la définition des priorités de réforme. Sans cette analyse, les expériences vécues des femmes et des jeunes dans la crise de la dette pourraient rester invisibles, affaiblissant l'inclusivité et la légitimité du processus de réforme.

3.14.3 Pour combler ces lacunes, le projet soutiendra ZIMCDD et AFRODAD dans la réalisation d'une analyse de genre de l'impact de la dette sur les femmes et les hommes dans le cadre d'efforts de plaidoyer fondé sur des preuves et de renforcement des capacités. L'analyse informera le dialogue sur le règlement des arriérés en créant des espaces structurés pour la voix des femmes et des jeunes, notamment à travers des Journaux de la dette communautaire qui documentent comment les Zimbabwéens ordinaires, en particulier les femmes et les jeunes, vivent la crise de la dette, ainsi que par des réunions de dialogue des OSC sur la gestion de la dette et le règlement des arriérés. De plus, le projet soutiendra une session de dialogue dédiée à la synthèse des conclusions clés et des messages politiques liés au genre, et à les intégrer dans les processus de dialogue et de réforme menés par le gouvernement.

3.14.4 Le projet est une GEN III sur le système des marqueurs de genre, et le plaidoyer fondé sur des preuves ainsi que le dialogue aideront à ancrer la résolution des dettes et des arriérés comme voie pour une gestion financière publique sensible au genre, en reconnaissant que le règlement des arriérés n'est pas seulement un objectif macroéconomique, mais aussi un levier pour faire progresser l'égalité des sexes et la croissance inclusive.

4. MISE EN ŒUVRE

e. Dispositions institutionnelles et modalités de mise en œuvre

4.1 Le ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements sera l'organisme d'exécution. La Cellule de gestion de programme/projet (CGP) qui existe au ministère assurera la coordination du projet et œuvrera avec tous les bénéficiaires à la mise en œuvre des activités du projet. La CGP (composée du chef de programme, du chargé de budget et de finances, du spécialiste des acquisitions, du spécialiste du S&E et du chargé de programme) a une grande expérience de la mise en œuvre des projets financés par la Banque. Elle sera épaulée par le responsable technique du projet, les responsables sectoriels et des consultants dans des domaines spécialisés identifiés en fonction des besoins. La CGP sera le fer de lance de la mise en œuvre du projet et supervisera la gestion courante et l'exécution des activités du projet, y compris la planification, la coordination, la préparation des dossiers d'appel d'offres et des termes de référence, la gestion des contrats, la communication, le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats. Les responsables techniques et sectoriels joueront un rôle déterminant dans le suivi étroit et l'exécution des plans de travail et des matrices des groupes de travail spéciaux. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) contribuera à la gestion des ressources décaissées à travers des comptes spéciaux après la conclusion d'un accord tripartite avec le bénéficiaire et la Banque.

4.2 Établi pour le projet SACAGE, le Comité de pilotage du projet (PSC) existant sera responsable de la surveillance stratégique et de l'orientation politique, ainsi que du suivi de la performance du portefeuille. Les membres du comité interministériel seront associés au PSC. La composition complète comprendra la Présidence et le Conseil des ministres (président), le MoFEDIP, le ministère de la Justice, des Affaires juridiques et parlementaires, le ministère des Terres, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Eau et du Développement rural, le MoFAIT et la ZACC. Les autres membres peuvent inclure d'autres MDA tels que le Parlement, le ministère de l'Information, de la Publicité et des Services de radiodiffusion, le ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, et le ministère de l'Intérieur. Les instances faîtières des OSC (trois au maximum) et les organismes du secteur privé (deux au maximum) peuvent être invités à participer en qualité d'observateurs. Le PSC se réunit au moins une fois tous les six mois pour coordonner et examiner l'exécution

du projet et contribuer à résoudre les problèmes techniques et d'exécution qui entravent l'avancement du projet.

f. Gestion de la passation des marchés

4.3 Modalités de passation des marchés : l'acquisition des biens et des services de conseil se conformera à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, en date de 2015, suivant les dispositions stipulées dans l'accord de financement. La passation des marchés fera appel aux méthodes et procédures ci-après.

- ***Système de passation des marchés de l'emprunteur (BPS)*** : méthodes et procédures spécifiques de passation des marchés (PMP) dans le cadre du système de passation des marchés de l'emprunteur comprenant ses lois et règlements, *la loi sur la passation des marchés et la loi n° 5 de 2017 sur la cession des biens publics [chapitre 22/23] et le règlement sur la passation des marchés publics et la cession des biens publics 2018*, en recourant aux dossiers types d'appel d'offres (SSD) nationaux ou autres autorisés par les lois et règlements susmentionnés pour divers groupes de transactions devant être effectuées au titre du projet. En particulier, tous les marchés de biens de faible valeur doivent utiliser les BPS.
- ***Méthodes et procédures de passation des marchés de la Banque (PMP de la Banque)*** : PMP types de la Banque, en utilisant les dossiers types ou modèles d'appel d'offres de la Banque et les procédures d'examen pour les marchés dans le cas où i) les BPS ne sont pas utilisés pour une transaction ou un groupe de transactions spécifique, et ii) les BPM ont été jugés les mieux adaptés à l'objectif poursuivi pour une transaction ou un groupe de transactions spécifique. Tous les biens, travaux et services de conseil de grande valeur doivent suivre les PMP de la Banque.

4.4 La passation des marchés de biens (y compris les services autres que de conseil), de travaux et de services de conseil sera assurée par la Cellule de gestion de programme/projet (CGP) qui existe au sein du MoFEDIP, dont la capacité globale, la performance en matière de conformité et les antécédents opérationnels de passation des marchés ont été analysés grâce à une évaluation des risques et des capacités de passation des marchés (PRCA) au niveau du pays, du secteur et du projet. L'évaluation des risques et des capacités en matière de passation de marchés est décrite aux annexes 4 et 5. La PRCA a été réalisée par la Banque au moment de l'évaluation du projet pour : i) déterminer les risques liés à l'utilisation du système de passation des marchés de l'emprunteur ; ii) évaluer la capacité du secteur, notamment la capacité de l'industrie locale, la complexité et la conception du projet, et la capacité de passation des marchés de l'organisme d'exécution par rapport au projet ; iii) arrêter les mesures d'atténuation des risques à appliquer par la Banque et l'emprunteur ; et iv) juger de l'adéquation des méthodes et procédures de passation des marchés, ainsi que des contrôles appliqués par l'emprunteur dans l'utilisation des fonds et la gestion des contrats.

g. Gestion financière, décaissement et audit

4.5 **La CGP qui existe au sein du MoFEDIP pilotera la gestion financière avec le concours de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF).** Selon les dispositions actuelles de gestion du projet, les aspects de gestion financière, y compris la gestion des décaissements directs, sont gérés par la CGP. Le compte spécial du projet sera géré par l'ACBF en vertu de l'accord d'administration des dons qui sera conclu entre la Banque, le gouvernement et l'ACBF. La CGP et l'ACBF ont une grande expérience de la gestion de projets financés par la Banque, y compris le projet SACAGE et le Projet d'appui institutionnel à la réforme des entreprises publiques.

4.6 **La CGP actualisera le Manuel d'exécution du projet (MMP) pour intégrer des dispositions de gestion financière spécifiques au projet,** y compris les mécanismes de coordination et de flux de fonds. Les modalités détaillées de gestion financière figurent aux sections 4 à 7 des annexes techniques. Le risque global de GF du projet est jugé modéré.

4.7 **Modalités de décaissement :** le projet utilisera principalement les méthodes i) de paiement direct et ii) de décaissement sur compte spécial (CS), conformément aux règles et procédures de la Banque énoncées dans l'édition 2020 du Manuel des décaissements, tel qu'amendé de temps à autre. Les deux autres méthodes (remboursement et garantie de remboursement) seront disponibles en cas de besoin. L'ACBF gèrera le compte spécial au nom du gouvernement du Zimbabwe. La CGP établira les demandes de paiement assorties des pièces justificatives et les soumettra à l'ACBF pour examen et traitement.

4.8 **Rapports et audit externe :** la CGP sera chargée d'établir les rapports financiers trimestriels intermédiaires à transmettre à la Banque dans les 45 jours suivant la fin du trimestre faisant l'objet du rapport. La CGP établira également les états financiers annuels qui seront soumis à l'auditeur. L'ACBF devra soumettre chaque mois à la CGP le rapprochement du compte spécial et des relevés bancaires.

4.9 Le Bureau de l'Auditeur général (OAG) a la charge de l'audit du gouvernement, des autorités locales et des entreprises publiques. OAG sera chargé de l'audit des états financiers annuels du projet établis par la CGP, sur la base de termes de référence convenus avec la Banque. Si OAG n'est pas en mesure de réaliser l'audit, un cabinet d'audit privé sera engagé par la CGP, en collaboration avec OAG, pour effectuer l'audit sous la supervision d'OAG. OAG gardera la responsabilité de présenter le rapport d'audit à la Banque. Le rapport d'audit, comprenant les états financiers audités, l'opinion de l'auditeur et la lettre de recommandations, sera soumis à la Banque dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier. Les frais d'audit seront pris en charge par le projet.

h. Suivi et évaluation

4.10 La mise en œuvre du projet se déroulera sur une période de 36 mois, de janvier 2026 à décembre 2028. Les fonctions de suivi/évaluation du projet seront coordonnées par la CGP et placées sous la responsabilité du spécialiste en S&E. La CGP concevra et mettra en œuvre les systèmes de suivi/évaluation et les activités connexes en liaison avec les points focaux des institutions bénéficiaires. Les points focaux ou les experts sectoriels, en liaison avec la CGP, seront responsables des résultats attendus au titre des composantes les concernant. La CGP collectera et traitera périodiquement les données du projet, établira des rapports d'activité montrant les progrès accomplis dans toutes les activités et les soumettra à la Banque sur une base trimestrielle. Les rapports seront présentés suivant un format convenu avec la Banque. En

outre, la CGP, en tant qu'entité de coordination, organisera des sessions d'apprentissage périodiques qui permettront à toutes les équipes de projet de partager leurs expériences, leurs meilleures pratiques, etc., et d'apprendre les uns des autres. Le spécialiste S&E travaillera en étroite collaboration avec un consultant en communication afin de rendre compte de l'impact du projet et d'en améliorer la visibilité. La Banque effectuera des missions de suivi et de soutien à la mise en œuvre afin de suivre les progrès et de régler les problèmes d'exécution. Une revue à mi-parcours sera effectuée dans les 18 mois environ suivant l'entrée en vigueur du don. Le projet fera également l'objet d'un rapport d'achèvement afin d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux effets escomptés et de tirer des enseignements pour le suivi de l'intervention.

i. Gouvernance

4.11 Du point de vue de la gouvernance, le principal défi pour la mise en œuvre du projet est la fragilité générale et la situation macroéconomique qui rendent la mise en œuvre du projet difficile et plus coûteuse. Du fait de la nature des activités à soutenir, des risques fiduciaires liés à la passation des marchés et à la gestion financière sont pressentis. C'est pourquoi le projet continuera de recourir à l'accord d'exécution par une tierce partie conclu entre le gouvernement, la Banque et l'ACBF. Certaines des activités du projet (p. ex., la lutte contre la corruption) contribueront également à renforcer l'efficacité du secteur public, la gestion fiduciaire et le contrôle. La stabilité macroéconomique est essentielle à la réalisation des objectifs de la DNS, la priorité étant l'apurement des arriérés et la poursuite du réengagement avec les partenaires. À ce titre, la Banque veillera avec d'autres partenaires à s'assurer que le pays possède un SMP avec le FMI et qu'il existe un consensus sur l'apurement des arriérés par un financement relais et d'autres solutions de rechange.

j. Durabilité

4.12 Le projet répond aux efforts de renforcement technique et institutionnel entrepris par le Zimbabwe suivant la demande et s'appuie sur des cadres juridiques, des études diagnostiques et des processus de planification stratégique. Il s'agit notamment du Plan national de développement, des lois et stratégies relatives à la gestion des finances publiques et à la gestion de la dette, de la loi sur la lutte contre la corruption et de la Stratégie d'apurement des arriérés et de restructuration de la dette, tous élaborés par une voie participative. Le gouvernement s'emploie activement à mettre en œuvre ces cadres et à établir des mécanismes de suivi. La conception du projet met l'accent sur la durabilité en privilégiant la reconstruction des systèmes, des aptitudes et des compétences, et la promotion d'une gouvernance inclusive. L'appui continu aux institutions telles que le Bureau de gestion de la dette, la Commission anti-corruption et d'autres MDA vise à consolider les gains de capacité. Des formations seront dispensées dans le cadre de programmes nationaux, tandis que l'assistance technique renforcera les groupes de travail sectoriels. Ces efforts devraient améliorer l'appui institutionnel, soutenir le réengagement avec les partenaires du développement et contribuer aux objectifs de développement à long terme du Zimbabwe.

k. Gestion des risques

4.13 Les principaux risques sont de quatre ordres : a) *macroéconomique* –L'échec du gouvernement à mettre en œuvre avec succès le SMP pourrait compromettre le règlement des arriérés IFI, puisque le programme du FMI est une condition préalable au financement de mobilisation pour le règlement des Les chocs extérieurs liés au climat peuvent affecter la mobilisation des ressources pour financer des interventions liées à la réforme telles que la compensation des agriculteurs et pour rembourser les arriérés. La mise en œuvre réussie du

SMP est également essentielle y compris la mise en œuvre d'interventions de financement climatique ; b) **politique** – alors que le pays se prépare aux élections de 2028, les plans de succession internes du ZANU-PF pourraient faire déraiser le processus de dialogue ; c) **gouvernance** – la régression des réformes de gouvernance qui devraient contribuer à accélérer et à faciliter le processus d'apurement des arriérés pourrait bloquer le dialogue ; et d) **fiduciaire** – retard dans la passation des marchés pour les projets et abus des ressources de ces derniers. L'annexe technique 4-2 résume les risques et leurs mesures d'atténuation.

I. Développement du savoir

4.14 Le projet permettra de développer le savoir et les compétences dans des domaines spécifiques liés à l'apurement des arriérés, à la gestion de la dette publique, à la gouvernance et à la lutte contre la corruption, notamment par l'élaboration de manuels de formation à la lutte contre la corruption et la réalisation d'études sur la gestion de la dette et les domaines connexes. Le projet soutiendra également le développement d'un laboratoire médico-légal pour la ZACC et l'acquisition d'un progiciel de comptabilité pour la comptabilisation correcte des indemnités foncières. Le projet renforcera le partenariat et la collaboration avec les chercheurs, les parlementaires, le secteur privé et les OSC afin de partager l'expérience et d'analyser l'économie, les finances publiques et la politique publique, ce qui permettra d'éclairer l'élaboration des politiques. La Banque recueillera et diffusera les connaissances en partageant les conclusions des missions de supervision, les rapports d'activité et le rapport d'achèvement du projet. Les enseignements tirés et l'expérience acquise seront disponibles pour éclairer les futures interventions.

5. INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES

a. Instrument juridique

5.1 L'instrument juridique de financement du projet sera une lettre d'accord entre la République du Zimbabwe (le « bénéficiaire ») et la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement (désignés collectivement comme le « Fonds »), agissant en tant qu'administrateurs de la Facilité d'appui à la transition (FAT).

b. Conditions liées à l'intervention du Fonds

5.2 Conditions préalables à l'entrée en vigueur : la lettre d'accord entrera en vigueur à la date de sa signature par le bénéficiaire et le Fonds.

5.3 Conditions préalables au premier décaissement : le premier décaissement du don sera subordonné à l'entrée en vigueur de la lettre d'accord et à la présentation par le bénéficiaire de la preuve, jugée satisfaisante par le Fonds quant à la forme et au fond, que les conditions suivantes ont été remplies :

- a. Signature d'un accord tripartite d'administration du don entre le Fonds, le bénéficiaire et l'ACBF en tant que tiers facilitateur de décaissement, qui spécifie les modalités et conditions selon lesquelles l'ACBF facilitera et gèrera les décaissements effectués par le Fonds en utilisant la méthode du compte spécial aux fins du projet.
- b. Ouverture par l'ACBF, au nom du projet, d'un compte spécial libellé en USD auprès d'une banque commerciale acceptable pour le Fonds, pour le dépôt des ressources du don ; et

- c. Présentation d'une lettre du ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements (MoFEDIP) confirmant que la Cellule de gestion de projet (CGP) qui existe au MoFEDIP et le Comité de pilotage du projet (PSC) établi pour le projet SACAGE en cours appuieront l'exécution du projet et serviront de CGP et de PSC tout au long du cycle de vie du projet

5.4 **Conformité aux politiques de la Banque.** Le projet est conforme à toutes les politiques applicables du Groupe de la Banque.

C. Mécanisme indépendant de recours de la Banque

5.5 Les communautés et les individus qui s'estiment lésés par un projet financé par le Groupe de la Banque peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de recours existants au niveau du projet ou auprès du Mécanisme indépendant de recours (MIR) de la Banque. Le MIR garantit que les communautés et les individus affectés par un projet peuvent soumettre leur plainte au Mécanisme de recours indépendant de la Banque, qui détermine si un préjudice s'est produit, ou pourrait se produire, en raison du non-respect par la Banque de ses politiques et procédures. Pour déposer une plainte ou demander de plus amples informations, contacter IRM@afdb.org ou consulter le site web du MIR, www.irm.afdb.org. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Banque et que la Direction de la Banque a eu la possibilité d'y répondre avant de s'adresser au MIR.

6. RECOMMANDATION

6.1 En conformité avec la procédure d'approbation du pilier III de la FAT, la Direction recommande aux Conseils d'administration d'approuver la proposition d'octroi à la République du Zimbabwe d'un don de trois millions d'unités de compte (3 000 000 UC) sur les ressources du pilier III de la FAT, pour financer l'exécution du projet, selon les modalités et conditions stipulées dans le présent rapport.

7. CADRE DE RÉSULTATS

CADRE DE RÉSULTATS					
A	INFORMATIONS SUR LE PROJET				
I NOM DU PROJET : Projet d'intensification du dialogue sur l'apurement des arriérés au Zimbabwe (ZACDEP) CODE SAP DU PROJET : P-ZW-KF0-017			I PAYS/RÉGION : Zimbabwe/RDGS		
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Intensifier le dialogue et dégager un consensus sur les conditions préalables à la mise en œuvre d'une feuille de route pour le financement et l'apurement des arriérés du Zimbabwe.					
I INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT : Ratio dette publique/PIB ; note EPIP sur la gouvernance ; indice de perception de la corruption (IPC) ; indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG).					
B	MATRICE DE RÉSULTATS				
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	INDICATEUR R CMR / ADOA	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENC E (2025)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT NT (2028)	MOYENS DE VÉRIFICATION
I EFFET 1 : DIALOGUE SUR L'APUREMENT DES ARRIÉRÉS ET LE RÈGLEMENT DE LA DETTE AINSI QUE LEUR MISE EN ŒUVRE AMÉLIORÉS					
INDICATEUR D'EFFET 1.1 : Mécanisme de financement de l'apurement des arriérés de la dette publique multilatérale convenu ¹¹	Oui	Non / Oui	Non	Oui	Document de l'accord
I EFFET 2 : CAPACITÉS ACCRUES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE, D'APUREMENT DES ARRIÉRÉS ET DE GOUVERNANCE					
INDICATEUR D'EFFET 2.1 : Progrès satisfaisants sur les priorités de réforme de la matrice de gouvernance	Oui	Oui / Non	Non	Oui	Rapport sur la matrice de gouvernance
INDICATEUR D'EFFET 2.2 : Indemnisations partielles versées aux agriculteurs au titre des BIPPA et du GCD	Non	Nombre	463 ¹² (2025)	850	Rapports d'indemnisation
I COMPOSANTE 1 : DIALOGUE AMÉLIORÉ SUR L'APUREMENT DES ARRIÉRÉS ET LE RÈGLEMENT DE LA DETTE					
I PRODUIT 1 : Dialogue accéléré et approfondi sur la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'apurement des arriérés					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Créanciers multilatéraux et partenaires sollicités sur les modalités et le soutien de l'apurement des arriérés ¹³	Non	Nombre	0	10	Rapport sur les modalités et le soutien de l'apurement des arriérés arrêtés avec les créanciers et les partenaires
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 : Feuille de route pour un cadre de gestion durable de la dette établie	Non	Oui	Non (2025)	Oui	Document de la feuille de route
PRODUIT 2 : Services de conseil fournis pour l'apurement des arriérés, le règlement de la dette et le dialogue avec les créanciers					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Rapports analytiques et diagnostics éclairant le dialogue sur les arriérés soumis	Non	Nombre	0	3	Rapports analytiques et diagnostics
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 : Stratégie de mobilisation et de communication sur les arriérés élaborée	Non	Oui / Non	Non	Oui	Document de la stratégie
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3 : Analyse de genre des impacts de la dette sur les femmes et les jeunes.	Oui	Oui / Non	Non	Oui	Rapports diagnostics
I COMPOSANTE 2 : CAPACITÉS ACCRUES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE, D'APUREMENT DES ARRIÉRÉS, DE RÉGIME FONCIER ET DE GOUVERNANCE					
PRODUIT 3 : Capacités accrues de gestion de la dette publique, d'apurement des arriérés et de règlement de la dette					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Système de gestion de la dette et de gestion financière (DMFAS) mis à niveau de 6.2 à 7.0 et opérationnel	Non	Oui / Non	Non	Oui	Rapport du DMFAS
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Personnel formé/sensibilisé à la gestion de la dette publique et à l'apurement des arriérés (dont 30 % de femmes)	Oui	Nombre	0	100	Rapports de formation / sensibilisation
PRODUIT 4 : Capacités accrues en matière de gouvernance et de gestion des régimes fonciers et des indemnisations					
INDICATEUR DE PRODUIT 4.1 : Laboratoire de criminalistique et de cybercriminalité créé et opérationnel	Non	Oui / Non	Non	Oui	Rapport d'acceptation du laboratoire
INDICATEUR DE PRODUIT 4.2 : Système de comptabilisation correcte des indemnisations foncières acquis, installé et opérationnel	Non	Oui / Non	Non	Oui	Rapport d'acceptation du système

¹¹ L'accent est mis sur l'apurement de la dette multilatérale de la Banque mondiale, de la BEI et de la BAD.

¹² En 2025, sur les 94 agriculteurs agréés au titre du BIPPA 85 (90,4 %) avaient commencé à recevoir des indemnités, tandis que 378 des 874 agriculteurs agréés au titre du GCD (43,2 %) avaient reçu leurs indemnités initiales, ce qui donne une moyenne de 66,8 %. Le nombre total de bénéficiaires d'indemnités est donc de 463 sur 968.

¹³ Au total, le Zimbabwe compte 9 créanciers multilatéraux et 20 créanciers bilatéraux, dont 16 membres du Club de Paris et 4 non membres du Club de Paris. Les créanciers multilatéraux comprennent la BAD, la Banque mondiale, la BEI, la Banque de commerce et de développement, Afreximbank et d'autres (BADEA, FIDA, NDF et OFID).

ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS AU TITRE DU PROJET SACAGE ET DE LA PLATE-FORME DE DIALOGUE STRUCTURÉ

1. Approuvé le 6 octobre 2022 pour un montant de 3 millions d'UC, le projet SACAGE se clôture en juin 2026. Il a pour objectif de développement majeur d'améliorer l'apurement des arriérés ainsi que la gestion durable et la surveillance de la dette, contribuant ainsi à la stabilité macroéconomique et à l'assainissement budgétaire. Il comporte trois composantes : a) renforcement des capacités en matière d'apurement des arriérés et de gestion de la dette ; b) renforcement de la responsabilité et de la surveillance ; et c) gestion du projet. Au 10 Février 2026, ses fonds avaient été décaissés à hauteur de 94,17 %. Dans l'ensemble, le projet a joué un rôle déterminant dans les réformes et le dialogue sur le règlement de la dette et la gouvernance grâce à trois groupes de travail sectoriels (réformes de la croissance économique et de la stabilité, réformes de la gouvernance et réformes du régime foncier, indemnisation des anciens propriétaires terriens et résolution des accords bilatéraux de protection et de promotion des investissements, dits BIPPA) et à l'appui institutionnel fourni au ministère des Finances, au ministère de la Justice, à la Commission anticorruption du Zimbabwe (ZACC), ainsi qu'au Bureau de l'Auditeur général.

2. Le projet a soutenu des interventions clés axées sur la lutte contre la corruption et l'amélioration de la transparence. Il s'agit notamment d'accroître la capacité de mise en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption et de renforcer le cadre réglementaire de la lutte contre la corruption. Le gouvernement a rédigé plusieurs projets de loi – protection des témoins, protection des lanceurs d'alerte, lutte contre la corruption (amendement), et actifs et conflits d'intérêts – en vue de renforcer la lutte contre la corruption. Ces projets de loi ont été soumis au Conseil des ministres pour approbation. Le projet soutient également le ministère de la Justice et le Bureau du Procureur général en matière de rédaction juridique, 30 agents ayant suivi une formation de 18 mois. Un processus de création d'un laboratoire médico-légal a débuté en 2024 avec l'acquisition d'équipements TIC, bien que des contraintes de financement aient limité la mise en œuvre complète. En raison des ressources limitées, des activités telles que la formation aux enquêtes, au recouvrement des actifs et à la prévention de la corruption, ainsi que des actions de sensibilisation pilotées par la société civile, ont été annulées.

3. En outre, le gouvernement a entamé et poursuit l'indemnisation des anciens propriétaires d'exploitations agricoles au titre des accords bilatéraux de protection et de promotion des investissements (BIPPA) et de l'Acte d'indemnisation globale (GCD), ce qui raffermirait la confiance et consolide les droits de propriété conformément aux dispositions constitutionnelles. En outre, un consensus a été atteint sur 16 indicateurs de gouvernance, jetant les bases d'un dialogue et d'un soutien technique continus. Le processus soutenu par la Banque est largement considéré comme crédible et avancé, avec une forte dynamique qui, de l'avis des parties prenantes, devrait être maintenue au cours d'une deuxième phase.

4. Dans l'esprit de la composante 1 du projet SACAGE, sur financement de la Facilité africaine de soutien juridique, le gouvernement a chargé une équipe de conseillers financiers et juridiques d'élaborer une feuille de route accélérée pour l'apurement des arriérés et le règlement de la dette. Cette feuille de route comprend des étapes clés telles que la conclusion d'un programme de référence du FMI (SMP), l'identification et l'engagement de champions potentiels pour un financement relais, la mobilisation de ressources et l'apurement des arriérés avec les institutions financières internationales (IFI). L'apurement des arriérés est une étape essentielle de la stratégie plus large de restructuration de la dette du Zimbabwe. La feuille de route définit trois exigences initiales : a) combler le déficit de financement budgétaire et obtenir

un allègement des liquidités par le biais d'un SMP avec le FMI ; b) obtenir un financement relais pour apurer les arriérés des IFI, qui s'élèvent à environ 2,7 milliards d'USD, ce qui nécessite des solutions de financement innovantes et mixtes ; et c) entamer des négociations avec les créanciers bilatéraux et privés tout en cherchant à être éligible à un programme de tranche de crédit supérieure (UCT) du FMI et à un traitement de la dette potentiellement au titre du cadre commun du G20. Le gouvernement a identifié dix champions potentiels pour le financement par prêt relais, avec lesquels il entretient un dialogue actif. Les options de financement envisagées comprennent les prêts relais, les prêts commerciaux bilatéraux et les ressources intérieures. Pour aller de l'avant, il faut maintenir l'élan dans les trois piliers des réformes et obtenir un SMP du FMI. Les discussions sur le SMP sont en cours depuis 12 mois et devraient se conclure avant la fin du premier trimestre 2026.

5. Les progrès réalisés sur les trois piliers du processus de dialogue sont résumés ci-après.

a. Pilier relatif à la croissance et à la stabilité économiques

Le train de réformes convenu dans le cadre ce pilier reposait sur les évaluations au titre de l'article IV du FMI et se concentrait sur deux enjeux clés : i) l'amélioration de la gestion du taux de change ; et ii) l'élimination des opérations quasi budgétaires (OQB) de la Banque de réserve du Zimbabwe (RBZ).

- i. **Politique de change** : le système d'enchères « à la hollandaise » adopté en juin 2020 a été abandonné en décembre 2023 et remplacé par un système de taux de change de gré à gré entre acheteurs et vendeurs (WBWS). Le WBWS a permis d'accroître considérablement les échanges de devises déterminés par le marché par l'intermédiaire des banques commerciales, ramenant les primes du marché parallèle à environ 20 %, contre plus de 40 % avant octobre 2024.
- ii. **Élimination des opérations quasi-budgétaires (OQB)** : avant décembre 2023, la RBZ était utilisée pour contracter des obligations budgétaires au nom du gouvernement. Cela permettait au gouvernement de dépenser en dehors du budget, ce qui conduisait à l'accumulation d'une dette intérieure non transparente et d'arriérés. Suite à l'accord conclu dans le cadre de la SDP en décembre 2023, le gouvernement a transféré tous ses OQB, d'un montant de 3,66 milliards d'USD, au Trésor national (ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements).
- iii. **SMP du FMI** : en 2023, le gouvernement a soumis une demande de SMP au FMI. Les autorités zimbabwéennes et le FMI ont signé un accord de 10 mois sur le SMP le 16 avril 2026.. Le programme de 10 mois vise à consolider les gains récents en matière de stabilisation, à renforcer davantage les cadres de politique budgétaire et monétaire, à améliorer le fonctionnement du marché des changes et à faire progresser les réformes de gouvernance, en vue de soutenir une croissance plus robuste et inclusive.

b. Pilier relatif à la gouvernance

Évaluations de la gouvernance : les parties prenantes sont convenues d'utiliser 16 indices d'évaluation de la gouvernance internationalement reconnus, issus de l'indice de l'État de droit du *World Justice Project* (WJP), de l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) et de l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*. Elles se sont toutes mises d'accord sur une référence pour 2019. Les progrès réalisés sur le pilier de la gouvernance

ont été mitigés, comme l'indiquent les évaluations d'octobre 2024 du WJP et de l'IIAG. Le WJP a maintenu la note globale du Zimbabwe à 0,40/1,0, identique à celle de 2019. L'IIAG a connu une légère amélioration, passant de 46,1 en 2019 à 47,1/100 en 2023. Sur les 15 indicateurs mesurés par le WJP et l'IIAG, 7 se sont améliorés, tandis que 4 se sont détériorés.

Réformes législatives : malgré les inquiétudes suscitées par la loi sur les OBP, certains aspects de la réforme se sont améliorés. Plusieurs projets de loi soutenant le programme de bonne gouvernance sont actuellement en cours de préparation ou ont déjà été adoptés. Il s'agit notamment du projet de loi contre la peine de mort, qui a été adopté et promulgué en décembre 2024, abolissant officiellement la peine capitale au Zimbabwe. Le projet de loi sur la protection des témoins et des lanceurs d'alerte, le projet de loi modificative de la Commission anticorruption et le projet de loi sur la déclaration de patrimoine et les conflits d'intérêts ont été préparés et validés. S'ils sont promulgués, ces textes renforceront la lutte contre la corruption au Zimbabwe.

Projet de loi sur les organisations bénévoles privées (OBP) : la loi sur les organisations bénévoles privées a été signée en avril 2025. Le gouvernement et une coalition d'organisations de la société civile entament un dialogue pour faciliter la conformité et clarifier la mise en œuvre de la loi sur les organisations bénévoles privées. Les discussions ont lieu entre le ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale et l'Association nationale des organisations non gouvernementales (NANGO), dans le cadre de réunions provinciales. Les engagements portent également sur la rédaction des règlements d'application de la loi afin de promouvoir le respect et de faciliter la mise en œuvre de la loi sur les organisations non gouvernementales.

c. Pilier relatif au régime foncier et à l'indemnisation des anciens propriétaires d'exploitations agricoles

Créé en avril 2023, le groupe de travail sectoriel sur le régime foncier et l'indemnisation des exploitants agricoles est coprésidé par la Présidence et le Conseil des ministres (OPC) pour le gouvernement, et par la Suisse et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) du côté des partenaires du développement. Les discussions ont porté sur trois sous-thèmes principaux : i) les réformes du régime foncier ; ii) l'indemnisation des anciens propriétaires d'exploitations agricoles au titre de l'Acte d'indemnisation globale (GCD) ; et iii) l'indemnisation des exploitants agricoles au titre des accords bilatéraux de protection et de promotion des investissements (BIPPA). Trois sous-groupes de travail techniques correspondant à ces sous-thèmes ont été créés. Un résumé des progrès réalisés et des enjeux clés est présenté ci-dessous.

Réformes du régime foncier : le dialogue a été centré sur la préparation et l'adoption d'un contrat de bail emphytéotique bancable de 99 ans afin de respecter les droits de propriété. Le gouvernement a constitué, le 8 octobre 2024, un comité de surveillance du Conseil des ministres chargé de coordonner le programme de déploiement des nouveaux titres fonciers. Ce comité devait veiller à ce que le nouveau titre de propriété soit à la fois bancable et transférable. Le processus de délivrance des nouveaux titres fonciers a débuté le 20 décembre 2024 et, en août 2025, plus de 511 nouveaux titres avaient été délivrés.

Indemnisation des exploitants agricoles agréés au titre des BIPPA : en 2000, le Zimbabwe a exproprié des fermes appartenant à des fermiers blancs. Cette expropriation a été à l'origine de l'imposition de sanctions économiques par les partenaires. En 2013, le Zimbabwe a adopté une nouvelle constitution qui prévoit l'indemnisation de ces anciens propriétaires terriens (FFO).

En février 2025, 94 fermes avaient été agréées pour indemnisation, pour un montant total de 145,9 millions d'USD. Au total, dix exploitations agricoles ont été intégralement indemnisées, tandis qu'un montant uniforme de 215 355 USD a été versé à chacune des 84 exploitations restantes. En 2025, le Gouvernement a procédé au paiement de 15 millions USD au titre de l'indemnisation des agriculteurs protégés par les BIPPAs ; le solde, soit 5 millions USD, est prévu pour paiement en Février 2026. Le Gouvernement continuera d'inscrire des allocations budgétaires annuelles au cours des quatre prochaines années afin de poursuivre l'indemnisation des exploitations agricoles couvertes par les BIPPAs. À cet effet, une enveloppe de 20 millions USD a été prévue dans la Loi de finances 2026 pour l'indemnisation des exploitations protégées par les BIPPAs.

Tableau 1 : Indemnisation des exploitants agricoles au titre des BIPPA à mars 2025

Nationalité	Exploitations pleinement indemnisées	Exploitations payées partiellement	Exploitations payées au total	Valeur (millions d'USD)
Danemark	0	6	6	1,3
Allemagne	6	5	11	2,4
Pays-Bas	3	37	40	8,4
Suisse	1	26	27	5,9
Yougoslavie		1	1	0,2
Total	10	75	85	18,2

Exploitants agricoles visés par l'Acte d'indemnisation globale (GCD) : la Constitution prévoit également que les anciens propriétaires d'exploitations agricoles (FFO) visés par le GCD sont indemnisés pour les améliorations apportées aux terres¹⁴. En 2020, le gouvernement a conclu avec ces FFO un accord pour leur verser 3,5 milliards d'USD à titre de compensation. À la suite du dialogue mené dans le cadre de la SDP, le gouvernement a prévu 35 millions d'USD au budget national 2024 pour l'indemnisation de ces exploitants agricoles. Conformément à l'offre de paiement au titre du GCD, le Trésor a, à ce jour, versé un montant de 5,1 millions USD, représentant 1 % de la valeur totale de 513 millions USD, au profit de 623 exploitations agricoles relevant des première et deuxième vague de demandeurs FFOs approuvés pour paiement. Le solde, soit 507,2 millions USD, après déduction de l'acompte de 1 % du capital et des paiements intérimaires effectués pour chacune des 623 demandes approuvées, a été réglé par l'émission d'obligations du Trésor libellées en dollars américains, assorties d'échéances comprises entre 1 et 10 ans et d'un coupon de 2 %. Le paiement des indemnisations au titre de la troisième vague de 256 FFOs, pour un montant de 210 millions USD, est prévu au cours du premier trimestre 2026. Le Gouvernement a, par ailleurs, inscrit une allocation de 10 millions USD dans la Loi de finances 2026 afin de couvrir le paiement en numéraire de l'acompte de 1 % conformément à l'accord de paiement.

¹⁴ Il s'agit uniquement d'anciens fermiers blancs, et non de fermiers noirs. La plupart des fermiers noirs confrontés aux litiges fonciers des années 2000 avaient acquis leurs terres après l'indépendance.

ANNEXE 2 : RÉSUMÉ DE LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT DU ZIMBABWE POUR LE PROCESSUS D'APUREMENT DES ARRIÉRÉS ET DE RÈGLEMENT DE LA DETTE

Le gouvernement du Zimbabwe a élaboré une feuille de route complète, qui définit les étapes à franchir et les mesures à prendre pour : i) apurer les arriérés envers les principales institutions financières internationales (IFI) et devenir éligible à un programme de financement de la tranche supérieure de crédit (UCT) du FMI (phase 1) ; et ii) mettre en œuvre une restructuration complète de la dette afin de rétablir pleinement la soutenabilité de la dette publique (phase 2). Ce document décrit les neuf étapes comprises dans les deux phases de la feuille de route.

Phase 1 : Apurement des arriérés et éligibilité à l'UCT

La phase 1 comporte trois étapes principales permettant d'apurer les arriérés envers les principales institutions multilatérales et de satisfaire aux conditions requises pour bénéficier d'un programme de qualité de tranche supérieure de crédit.

1. **Étape 1** : Le Gouvernement conclut avec le FMI un accord au niveau des services dans le cadre d'un Programme de référence SMP, réalisé le 6 février 2026.. Dans le cadre du SMP, le gouvernement a évalué l'ampleur de son déficit budgétaire pour 2025 et élaboré une stratégie pour le combler, qui prévoit avec les créanciers un moratoire sur le service de la dette afin de générer un allègement de trésorerie immédiat.
2. **Étape 2** : le gouvernement entend apurer les arriérés envers les IFI couverts par la politique de non-tolérance du FMI, à savoir la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement. Il faudra pour cela obtenir des financements, notamment des prêts relais bilatéraux accordés par des pays ayant des liens étroits avec le Zimbabwe, dits « champions ».
3. **Étape 3** : lors de l'examen final de son SMP et après avoir apuré ses arriérés envers les principales IFI, le gouvernement sollicitera auprès du FMI un programme UCT de qualité. Parallèlement, le gouvernement entamera le processus vers un traitement global de la dette, en s'inspirant du Cadre commun.

Phase 2 : Restructuration complète de la dette

La phase 2 prévoit cinq étapes supplémentaires devant permettre une restructuration complète de la dette du Zimbabwe et, à terme, d'ouvrir la voie du retour à la soutenabilité de la dette.

4. **Étape 4** : un Comité officiel des créanciers (OCC) est créé et un contrat de niveau de service (SLA) est conclu avec le FMI sur un programme UCT de qualité.

Par la suite, les mesures correspondent aux futures évaluations du FMI, prévues en principe tous les six mois.

5. **Étape 5** : des garanties de financement sont obtenues des créanciers bilatéraux et commerciaux, ce qui permet au Conseil d'administration du FMI d'approuver le programme UCT de qualité.

6. **Étape 6** : conclusion d'un accord de principe avec l'OCC et engagement « de bonne foi » du Zimbabwe auprès des créanciers commerciaux, ce qui permet de mener à bien la première revue du programme du FMI.
7. **Étape 7** : signature d'un protocole d'accord avec l'OCC et conclusion d'un accord de principe avec les créanciers commerciaux, permettant la conclusion de la deuxième revue du FMI.
8. **Étape 8** : signature des accords de restructuration définitifs et mise en œuvre intégrale du programme UCT de qualité, achevant ainsi la feuille de route pour le règlement de la dette.

ANNEXE III : Programme de référence du FMI

La direction du FMI approuve un programme de référence pour le Zimbabwe

16 avril 2026

Les Programmes de référence (SMP) sont des accords informels entre les autorités nationales et le personnel du FMI pour surveiller le programme économique des autorités. En tant que tels, ils n'impliquent pas l'approbation du Conseil exécutif du FMI. Les rapports du personnel du SMP sont remis au Conseil de gestion du FMI qui a approuvé un programme de référence (SMP) de 10 mois pour le Zimbabwe visant à consolider les gains récents en matière de stabilisation et à renforcer la gestion macroéconomique.

1. Le programme met l'accent sur une exécution budgétaire prudente, l'amélioration du contrôle de la trésorerie et des dépenses, une discipline monétaire soutenue et des réformes de gouvernance visant à accroître la transparence et à gérer les risques budgétaires.
2. Le SMP soutient les efforts de protection sociale des autorités et fait partie de leur stratégie plus large visant à construire un bilan crédible en matière de réformes et à promouvoir le réengagement avec la communauté internationale.

Washington, DC : La direction du FMI a approuvé un programme de référence (SMP) non financé de 10 mois pour le Zimbabwe. Le programme vise à consolider les gains récents en matière de stabilisation, à renforcer la gestion macroéconomique et à soutenir les efforts des autorités pour renforcer le réengagement avec la communauté internationale.

La reprise économique du Zimbabwe se poursuit, soutenue par une politique monétaire stricte, une discipline budgétaire accrue et des conditions extérieures favorables. La croissance s'est renforcée en 2025, avec de solides performances dans l'agriculture et les mines, soutenues par des prix élevés de l'or et la récupération de la production de platine et de lithium. L'inflation a fortement diminué, atteignant 4,4 % en mars 2026, soutenue par un taux de change stable et des conditions monétaires serrées. Des efforts politiques soutenus contribueront à consolider la stabilité macroéconomique, à renforcer la confiance dans le ZiG, à améliorer le fonctionnement des marchés des changes, à reconstruire les réserves tampons et à renforcer les bases d'une croissance durable et inclusive.

Le programme soutient l'engagement des autorités envers une exécution budgétaire prudente et un contrôle des dépenses solide. Conformément au budget 2026, les dépenses du premier semestre de l'année seront ancrées sur des perspectives de recettes prudentes afin d'assurer l'alignement avec les ressources disponibles et d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. Les autorités renforceront la discipline budgétaire et la transparence grâce à un suivi et un rapport accrus des arriérés nationaux et des responsabilités institutionnelles plus claires.

L'amélioration de la planification de trésorerie et de la gestion financière publique est un pilier central du programme. Les autorités renforceront les dispositifs institutionnels pour la gestion de trésorerie et amélioreront les prévisions de liquidités à court terme afin de soutenir une exécution budgétaire plus prévisible et crédible. Avec le temps, des réformes plus larges de la gestion financière publique, incluant le renforcement des contrôles budgétaires, l'amélioration de l'enregistrement des engagements et les progrès vers un compte unique du Trésor, amélioreront l'efficacité, la transparence et la discipline des dépenses publiques.

Le programme soutiendra les efforts visant à maintenir une inflation faible et stable et à préserver les progrès dans l'assouplissement des pressions sur le marché des changes. Elle contribuera également à poser les bases du renforcement du cadre de politique monétaire, incluant des mesures visant à promouvoir la demande pour le ZiG, à renforcer les opérations de politique monétaire et à améliorer l'efficacité du marché des changes.

Les réformes structurelles dans le cadre du programme visent à renforcer la gouvernance et à améliorer la gestion des risques budgétaires. Cela inclut des mesures visant à renforcer la transparence par la publication d'états financiers audités pour les entreprises publiques relevant du Fonds d'investissement Mutapa, ainsi que pour limiter les risques fiscaux par le respect de la loi sur la gestion de la dette publique et une meilleure déclaration des passifs du secteur public.

Le programme soutient également les efforts des autorités pour renforcer la protection sociale. Le Registre social du Zimbabwe sera davantage opérationnel afin d'améliorer le ciblage et la prestation de l'aide sociale et de garantir que le soutien atteigne les ménages les plus vulnérables.

Le SMP vise à aider le Zimbabwe à établir un bilan crédible de mise en œuvre des politiques comme tremplin vers un programme potentiel soutenu par le Fonds, et à soutenir la feuille de route plus large des autorités pour le règlement des arriérés et le réengagement avec la communauté internationale.

Département des communications du FMI

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

ATTACHÉ DE PRESSE : Wafa Amr

Téléphone : +1 202 623-7100

Email : MEDIA@IMF.org

ANNEXE IV : NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

A. Informations de base ¹⁵		
Titre du projet : Projet d'intensification du dialogue sur l'apurement des arriérés du Zimbabwe		Code SAP ou TFMS du projet : P-ZW-KF0-017
Pays : Zimbabwe	Région : RDGS	Instrument de financement : Project Finance Loan/Grant
Secteur du projet : Economic Governance	Chef d'équipe : Fenwick KAMANGA	
Dates d'évaluation : 16.07.2025 – 22.07.2025		Date d'approbation estimative : January 14, 2026
Chargé de sauvegardes environnementales : Bruno Alberto NHANCALE		
Chargé de sauvegardes sociales : xxxxxxx		
Catégorie environnementale et sociale : Category 3	Type d'opération : Public Sector Operation	Intermédiaire financier : No
Date de catégorisation : August 29, 2025	Catégorisation dans ISTS : August 29, 2025	Catégorisation dans SAP : August 29, 2025
Ce projet est-il préparé dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?		No
Ce projet est-il préparé sous dérogation de l'application du Système de sauvegardes intégré (SSI) ?		No
B. Publication et suivi de la conformité		
B.1 Publication obligatoire		
Évaluation environnementale et sociale/Audit/Système/autres : <i>[spécifier, y compris le nombre]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		Click to Set the date
Date de publication par la Banque		Click to Set the date
Plan d'action de réinstallation (PAR) ¹⁶ : <i>[spécifier, y compris le nombre]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		Click to Set the date
Date de publication par la Banque		Click to Set the date
Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) : <i>[spécifier, y compris le nombre]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		Click to Set the date
Date de publication par la Banque		Click to Set the date
Plan de lutte contre les ravageurs ou les vecteurs (PLR/PLV) : <i>[spécifier, y compris le nombre]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		Click to Set the date
Date de publication par la Banque		Click to Set the date
Plan pour les personnes vulnérables (PPV) : <i>[spécifier, y compris le nombre]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		Click to Set the date
Date de publication par la Banque		Click to Set the date
Plan de participation des communautés riveraines (PPCR) : <i>[spécifier, y compris le nombre]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		Click to Set the date
Date de publication par la Banque		Click to Set the date
Plan de préparation et de réponse aux situations d'urgence (PPRU) : <i>[spécifier, y compris le nombre]</i>		
Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?		NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client		Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier		Click to Set the date
Date de publication par la Banque		Click to Set the date
Plan de gestion des déchets dangereux/médicaux (PGDDM) : <i>[spécifier, y compris le nombre]</i>		

¹⁵ Note : Cette NOCES doit figurer en annexe du rapport d'évaluation ex-ante présenté à la Haute direction, puis au Conseil d'administration.

¹⁶ Y compris le plan de rétablissement des moyens de subsistance.

Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?	NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Click to Set the date
Date de publication par la Banque	Click to Set the date
Notification des riverains :	
Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?	NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Click to Set the date
Date de publication par la Banque	Click to Set the date
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de l'accord de financement¹⁷	
Le(s) document(s) a-t-il / ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ex-ante ?	NA.
Date de publication dans le pays, par l'emprunteur/client	Click to Set the date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Click to Set the date
Date de publication par la Banque	Click to Set the date
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas possible, bien vouloir fournir les raisons légales : Le projet est un don d'assistance technique et n'impliquera pas d'activités physiques, et aucun impact négatif n'est anticipé ; par conséquent, le projet ne nécessite pas de documentation sur les sauvegardes sociales et environnementales.	
B.2. Indicateurs de suivi de la conformité	
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	NA.
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes, ont été intégrés au coût total du projet ?	NA.
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet, est-il entièrement mobilisé et disponible ? ¹⁸	NA.
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclut le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	NA.
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'emprunteur/client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	NA.
Approbation	

Le projet est-il conforme aux exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis à l'approbation du Conseil d'administration ? Yes

Préparée par :	Nom	Signature	Date
Chargé de sauvegardes environnementales :	Bruno Alberto Nhancale		September 30, 2025
Chargé de sauvegardes sociales :	XXXXXXX		Click to set the date
Chef d'équipe :	Fenwick KAMANGA		September 30, 2025
Soumise par :			
Directeur sectoriel :	Abdoulaye D. Coulibaly		October 14, 2025
Approuvée par :			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		October 14, 2025

¹⁷ Comme indiqué à la section III.2.3 de la Politique environnementale et sociale (PES) de la Banque.

¹⁸ Si un plan d'action de réinstallation (PAR) n'est pas nécessaire bien que l'EIES soit publiée, joindre l'image/la photo de la zone/du site/du paysage pour prouver qu'il est libre de toute charge (une simple déclaration ou une lettre de l'emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'emprunteur indiquant qu'il s'agit d'un terrain appartenant à l'État.